

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ATTRIBUTION D'ÉMOTIONS MORALES CHEZ LES ADOLESCENTS AYANT UN  
HISTORIQUE DE DÉLINQUANCE HÉBERGÉS EN CENTRE DE RÉADAPTATION

ESSAI DOCTORAL

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

AU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE, PROFIL PROFESSIONNEL, DE L'UNIVERSITÉ DU  
QUÉBEC À MONTRÉAL

PAR

STÉPHANIE MICHAUD

AOÛT 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cet essai doctoral se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mon directeur, monsieur Luc Reid. Merci pour vos précieux conseils, votre patience et surtout de m'avoir fait confiance jusqu'au bout. Je peux finalement vous souhaiter une belle et heureuse retraite.

Merci à mon amie Marie-Ève, qui m'a ouvert le chemin du doctorat et qui n'a jamais cessé d'être derrière moi.

Merci à Hugues, dont l'accompagnement toujours sans jugement, empreint d'humour et de bienveillance, m'aura été indispensable.

Merci à mes grandes amies, sans qui ce long et sinueux chemin aurait été insoutenable. Merci à Samantha, Camille, Cassandre et Véronica. Chacune à votre façon, vous m'avez inspirée et donné du courage.

Merci à toute ma famille, dont les encouragements ne se sont jamais essouffés malgré les longues années d'attente.

Merci à Jérémy, dont la présence à cette époque de ma vie où ce grand projet me submergeait aura fait une différence. Merci d'y avoir cru et d'avoir été à mes côtés.

Finalement, je dédie mon essai à mes parents, Sylvie et Réjean. Mes alliés de toujours. Deux modèles de résilience m'ayant transmis la valeur de la persévérance. Vous m'avez soutenue par tous les moyens possibles et c'est grâce à vous si je réalise mon rêve de devenir psychologue. Vous avez toute ma reconnaissance.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 CONTEXTE THÉORIQUE .....	2
1.1 La délinquance juvénile .....	2
1.1.1 Définition de la problématique.....	2
1.1.2 Prévalence de la délinquance juvénile .....	3
1.1.3 Les causes de la délinquance.....	5
1.2 Le développement moral.....	6
1.2.1 La dimension cognitive du développement moral .....	6
1.2.2 La dimension émotionnelle du développement moral .....	8
1.2.3 La motivation morale .....	8
1.2.4 L'attribution d'émotions morales.....	10
1.2.5 Le développement de la motivation morale .....	11
1.2.6 La motivation morale et le comportement antisocial.....	13
CHAPITRE 2 RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE.....	16
2.1 Objectifs et hypothèses .....	16
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE .....	18
3.1 Participants.....	18
3.1.1 Âge des participants .....	18
3.1.2 Sexe des participants.....	19
3.1.3 Critères de comparaison.....	19
3.1.4 Calcul de la puissance statistique.....	20

3.2	Instruments de mesure.....	20
3.2.1	Échelle de mesure d’attribution d’émotions morales (MoMo Rating Scale)..	20
3.2.2	Échelle d’attitudes de Levenson, Kiehl et Fitzpatrick, 1995. (Adaptation et validation française par Savard, Lussier et Sabourin, 2014).....	22
3.2.3	Échelle de désirabilité sociale de Strahan et Gerbasi (1972).....	22
3.2.4	Standard Progressive Matrices (SPM) de Raven .....	22
3.3	Procédure.....	23
3.3.1	Procédure pour le groupe cible (participants hébergés au Centre Jeunesse de Laval) .....	23
3.3.2	Procédure pour le groupe de comparaison (participants recrutés à l’école secondaire Saint-Maxime) .....	24
	CHAPITRE 4 RÉSULTATS.....	26
4.1	Devis de recherche .....	26
4.2	Plan d’analyse .....	26
4.3	Analyses préliminaires.....	27
4.4	Analyses principales.....	28
4.4.1	Premier objectif : Variation du degré de motivation morale.....	28
4.4.2	Deuxième objectif : Comparaison du groupe cible et du groupe de comparaison en ce qui concerne le degré de motivation morale mesuré pour chaque question (lorsque les quatre histoires sont combinées).....	29
4.4.3	Troisième objectif : Comparaison du groupe cible et du groupe de comparaison en ce qui concerne le degré de motivation morale mesuré pour chaque histoire (lorsque les quatre questions sont combinées).....	31
	CHAPITRE 5 DISCUSSION.....	32
5.1	Discussion de l’objectif et des résultats pour les différentes hypothèses.....	32
5.1.1	Résultats première hypothèse : variation du degré de motivation morale en fonction de l’historique de délinquance .....	33
5.1.2	Résultats deuxième hypothèse : variation des différentes composantes de la motivation morale en fonction de l’historique de délinquance.....	35
5.1.3	Résultats troisième hypothèse : variation du degré de motivation morale en fonction de l’historique de délinquance pour chacune des histoires.....	37
5.2	Forces et limites de l’étude .....	37
5.3	Recherches futures et recommandations.....	43

CONCLUSION.....	46
ANNEXE A FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES ADOLESCENTS HÉBERGÉS EN CENTRE DE RÉADAPTATION .....	48
ANNEXE B FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES PARENTS DES USAGERS DU CENTRE JEUNESSE DE LAVAL.....	52
ANNEXE C FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MAXIME.....	56
ANNEXE D FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-MAXIME.....	60
ANNEXE E ENTREVUE MESURANT LA MOTIVATION MORALE .....	64
ANNEXE F GRILLE DE CORRECTION ENTREVUE MESURANT LA MOTIVATION MORALE .....	71
ANNEXE G SUPPORT VISUEL PRÉSENTÉ AUX PARTICIPANTS LORS DE L'ENTREVUE MESURANT LA MOTIVATION MORALE .....	74
ANNEXE H FORMULAIRE D'IDENTIFICATION POUR LES PARTICIPANTS DU GROUPE CONTRPOLE .....	76
ANNEXE I Échelle d'attitudes de Levenson, Kiehl et Fitzpatrick, 1995. (Adaptation et validation française par Savard, Lussier et Sabourin, 2014) – DÉPISTAGE DES TRAITS DE PSYCHOPATHIE .....	77
ANNEXE J GRILLE DE CORRECTION – Échelle d'attitudes de Levenson, Kiehl et Fitzpatrick, 1995. (Adaptation et validation française par Savard, Lussier et Sabourin, 2014) – DÉPISTAGE DES TRAITS DE PSYCHOPATHIE.....	79
ANNEXE K ÉCHELLE DE DÉSIRABILITÉ SOCIALE DE STRAHAN ET GERBASI (1972).....	80
ANNEXE L CERTIFICAT D'ABBROBATION ÉTHIQUE .....	82
RÉFÉRENCES.....	83

## LISTE DES FIGURES

Figure 4.1 Variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance .....	29
Figure 4.2 Variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance mesurée pour chacune des questions .....	30
Figure 4.3 Variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance mesurée pour chacune des histoires.....	31

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 5.1 Chaque question représente une composante de la motivation morale... 35

## RÉSUMÉ

La délinquance représente un construit multidimensionnel dont les causes sont variées. Les principaux facteurs de risque de la délinquance ne sont pas reconnus unanimement par la communauté scientifique. Alors que certaines études considèrent que l'environnement social est à l'origine d'actes de délinquance, d'autres recherches attribuent ces conduites à des composantes développementales. Le présent essai vise à documenter le développement moral d'adolescents ayant un historique de délinquance, plus précisément dans quelle mesure ces derniers sont aptes à se représenter le vécu émotionnel d'autrui. Le concept de motivation morale a été utilisé pour déterminer si les jeunes contrevenants présentent une capacité à se représenter le vécu d'autrui différente de celle d'adolescents du même âge n'ayant pas commis d'actes criminels et si cette capacité à attribuer des émotions morales oriente leur comportement. Une revue de la littérature fait d'abord le point sur la relation existant entre la délinquance et le développement moral des adolescents. L'hypothèse principale propose que les adolescents avec un historique de délinquance présentent un degré de motivation morale plus faible que les adolescents n'ayant pas commis d'actes délictueux. Pour vérifier cette hypothèse, une entrevue a été réalisée auprès d'un groupe cible (adolescents avec historique de délinquance) et d'un groupe de comparaison (adolescents sans historique de délinquance). Lors de l'entrevue, les participants ont été appelés à attribuer des émotions de nature morale à des personnages fictifs et c'est à partir de la qualité de ces attributions que la motivation morale a été mesurée. L'analyse des résultats indique que les deux groupes diffèrent significativement sur le plan de la motivation morale. Les adolescents ayant commis des actes de délinquance présentent un degré de motivation moral plus faible que les adolescents n'étant pas associés au domaine de la criminalité. Des propositions pour les études futures sont énoncées et discutées en regard des méthodes d'évaluation des variables contrôle qui permettraient potentiellement de mieux mesurer la motivation morale et ainsi de mieux comprendre le profil développemental des adolescents délinquants. L'étude soulève également des lacunes, notamment en ce qui a trait la taille de l'échantillon.

Mots clés : délinquance, motivation morale, attribution émotion morale

## INTRODUCTION

Le phénomène de la délinquance fait l'objet d'un vaste domaine de recherche dans lequel se retrouvent plusieurs explications ayant pour but de mieux comprendre les processus motivationnels en lien avec l'engagement dans un acte criminel. Le développement du jugement moral a été maintes fois étudié en tant que cause des comportements déviants chez les adolescents, en ciblant notamment leurs connaissances au sujet des normes morales. Morrison and Severino (2003) expliquent que le concept de moralité fait référence à la faculté qu'a l'humain d'effectuer une distinction entre une bonne et une mauvaise action, non seulement sur le plan des règles morales mais aussi en ce qui a trait aux conséquences que pourraient avoir leurs choix sur les autres individus. Les gens diffèrent quant à l'importance qu'ils accordent à la moralité. Il semblerait également que les règles morales comprennent à la fois des prescriptions (ce qui doit être fait) et des proscriptions (ce qui ne doit pas être fait) (Janoff-Bulman, Sheikh et Hepp, 2009). Les individus qui présentent un haut niveau de moralité orientent leurs actions en fonction de ce qui est bien, sans égard au coût personnel y étant associé. Ceux qui se retrouvent à l'autre extrémité de ce continuum seraient dépourvus de convictions ou de sentiments moraux. Une personne possédant un degré élevé de moralité afficherait un plus grand engagement moral, et ce tout au long de sa vie (Colby et Damon, 2010). La plupart des recherches réalisées jusqu'à aujourd'hui ont porté sur l'influence du jugement moral sur les comportements délinquants. Cet essai s'inscrit davantage dans une approche visant à mieux comprendre l'implication des émotions de nature morale dans les conduites délictueuses des adolescents. Plus particulièrement, il sera question de vérifier si les individus qui commettent des délits à l'adolescence présentent des difficultés à attribuer des émotions morales à autrui, en comparaison à un groupe d'individus qui ne détiennent pas un historique de délinquance

## **CHAPITRE 1**

### **CONTEXTE THÉORIQUE**

#### 1.1 La délinquance juvénile

##### 1.1.1 Définition de la problématique

Il importe d'une part de définir la notion de délinquance au sens où elle sera employée dans le cadre de cet essai. La délinquance fait référence à « l'ensemble des comportements conduisant à commettre des infractions, considérées dans leur dimension sociale » (Collective, 2005). Les notions « délinquance » et « criminalité » sont employées, dans la langue française, pour qualifier « l'ensemble des infractions (crimes, délits) qui se commettent en un temps et en un lieu donnés [...] et qui sont définies par des lois » (Born et Glowacz, 2017, p.26). En des termes juridiques plus spécifiques, un « délinquant juvénile » ou un « jeune contrevenant » est un adolescent âgé entre 12 et 18 ans ayant commis « une infraction au code criminel canadien et aux statuts fédéraux à l'intérieur d'un champ spécifique d'activités mettant en danger l'intégrité de la personne et de ses biens [...] ou une infraction aux lois et règlements, que ceux-ci soient provinciaux ou municipaux à savoir, des conventions sociales relatives à la conduite d'un véhicule à moteur, à la fréquentation de l'école et des débits de boisson, à la vie publique, etc., et qui s'appliquent à l'ensemble de la population ou uniquement aux adolescents » (Le Blanc, 2005, p.5-6). Au Québec, la loi qui régit le système de justice pour les adolescents ayant commis un ou des actes de délinquance est la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Cette loi s'applique aux jeunes contrevenants ayant commis un délit. La LSJPA est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003, remplaçant la loi sur les jeunes contrevenants (LJC), en application depuis 1984 (Barreau du Québec, 1998). Ce changement s'inscrit dans une perspective visant à rendre la loi plus répressive en ce qui concerne les jeunes contrevenants, et tente de répondre à une hausse de la violence chez les adolescents

(Bala et Anand, 2004). Au Canada, 25 % des adolescents accusés d'avoir commis une infraction criminelle ont perpétré un crime violent (Taylor-Butts et Bressan, 2008). D'ailleurs, la LSJPA insiste sur la responsabilité conférée à la clientèle délinquante et indique que la peine leur étant attribuée doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré d'imputation de l'adolescent (Bala et Anand, 2004). Les adolescents recevant la sentence d'une garde fermée en Centre Jeunesse doivent ainsi avoir été reconnus coupables d'infractions impliquant de la violence, avoir transgressé leurs conditions d'ordonnance, avoir commis un crime passible de plus de deux ans d'incarcération chez une clientèle adulte, ou encore être multirécidivistes (Trépanier, 2003). Au Québec, la durée moyenne d'un placement en milieu fermé est de 61 jours (Les Centres Jeunesse du Québec, 2006). Les causes à l'origine d'un placement en garde fermée sont variables et se divisent en quatre catégories : (1) infractions contre les biens (introduction par effraction, vol, possession de biens volés, fraude) (représentant 35 % des causes d'incarcération), (2) infractions contre la personne (homicides, voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié) (27 % des infractions), (3) infractions contre l'administration de la justice (défaut de comparaître, manquement à une ordonnance de probation) (9 %), (4) délits de la route (3 %) (Thomas, 2008).

### 1.1.2 Prévalence de la délinquance juvénile

La prévalence de la délinquance juvénile est difficile à déterminer, considérant qu'il n'existe pas de source unique de renseignements permettant de circonscrire le nombre de jeunes qui commettent des crimes au Canada (Statistiques Canada, 2010). Différentes méthodes sont utilisées dans le but de fournir des statistiques à cet effet, dont des déclarations volontaires, des sondages de victimisation et des registres officiels d'accusations et de déclarations de culpabilité (Statistiques Canada, 2010). En s'appuyant sur le nombre de crimes autodéclarés, l'Enquête internationale auprès des jeunes a rapporté que 37 % des jeunes ont déclaré avoir adopté au moins un comportement délinquant dans le passé (Savoie et al., 2006). Parmi ces jeunes, il y

aurait deux fois plus de garçons que de filles. Les données déclarées par la police recensant tous les incidents de nature criminelle au Canada impliquant des adolescents révèlent que le taux d'accusation était le plus élevé chez les jeunes de 18 ans, et que celui-ci tend généralement à diminuer avec l'âge (Brennan et Dauvergne, 2011). En 2010, environ 153 000 adolescents ont été accusés d'avoir commis un acte criminel, ce qui correspond approximativement à 6 % de la population canadienne des jeunes âgés entre 12 et 17 ans (Brennan et Dauvergne, 2011). Le type de délit le plus répandu est le crime contre les biens, représentant 38 % des cas d'accusation, suivi du crime contre la personne totalisant 26 % des cas. Il est à noter que 72 % des mineurs qui comparaissent devant les tribunaux en raison d'une accusation criminelle sont des hommes, alors que 21 % sont des femmes et que 7 % sont de sexe inconnu (Statistiques Canada, 2010). Une plus grande prévalence des comportements délinquants est constatée chez les hommes, et ce particulièrement en ce qui a trait aux crimes violents. De ce fait, la plupart des études au sujet des conduites délictueuses s'intéressent uniquement aux garçons (Horne et Kiselica, 1999). Cependant, la courbe développementale traçant l'évolution des comportements délinquants en fonction de l'âge est similaire pour les hommes et les femmes, à l'exception du fait que la délinquance féminine se manifesterait un peu plus tôt dans le développement que la délinquance masculine, en raison de la maturation plus précoce observée chez les filles (Stattin et Magnusson, 1996). Des études plus récentes se sont d'ailleurs intéressées à la prévalence des conduites délictueuses chez une population féminine. Des données provenant du Bureau Fédéral de l'investigation aux Etats-Unis montrent une augmentation du nombre d'arrestations d'individus de sexe féminin entre les années 1991 et 2000 (Huizinga et Miller, 2009). En 2004, ce même rapport mentionne que celles-ci représentent 30 % des cas d'arrestations juvéniles (Huizinga et Miller, 2009). Les résultats d'une autre étude mesurant les différences de genre en lien avec le nombre d'arrestations soulignent une augmentation de 19 % du nombre d'arrestations chez les filles alors que chez les garçons, une diminution de 4 % du nombre d'arrestations est observée entre 1994 et 2006. Les adolescents âgés entre 16 et 17 ans

seraient responsables d'environ 57 % des crimes répertoriés et les jeunes âgés entre 12 et 15 ans comptabiliseraient 41 % des accusations criminelles (Statistiques Canada, 2010).

### 1.1.3 Les causes de la délinquance

L'identification des facteurs de risque de la délinquance juvénile a fait l'objet d'un vaste domaine d'études, et ce depuis plusieurs années, posant la question suivante : Pourquoi un adolescent emprunte-t-il la voie de la délinquance? Il semblerait d'une part que des facteurs environnementaux soient en cause, que ce soit un milieu familial dont les membres présentent eux-mêmes des comportements antisociaux (Lipsey et Derzon, 1998), l'exposition aux conflits entre les parents (Derzon, 2010) ou encore une discipline parentale inadéquate (Fagan et al., 2007). Des éléments associés à la scolarisation comporteraient également certains facteurs de risque de délinquance, soit le rendement scolaire médiocre (Fagan et al., 2007), le manque d'assiduité (Chang et al., 2003), et le faible lien d'attachement envers l'école (Kosterman et al., 2001). D'autre part, l'apparition de comportements délinquants s'expliquerait par des caractéristiques du quartier et de la communauté des adolescents. Plus particulièrement, le fait de grandir dans un quartier défavorisé (Van der Merwe et Dawes, 2007) et d'être exposé à la violence de manière plus importante (Mrug et Windle, 2010) seraient associés à un taux de criminalité plus élevé chez les jeunes.

Parmi les traits individuels associés à la délinquance se retrouvent le sexe, l'âge, l'intelligence, l'appartenance ethnique, l'impulsivité et l'agressivité (Statistiques Canada, 2010). Outre les caractéristiques personnelles représentant des facteurs de risque prédisposant à la délinquance juvénile, des comportements, croyances et attitudes spécifiques ont été remarqués chez cette population. À titre d'exemple, les jeunes présentant des croyances antisociales (Wong et al., 2010) ou une attitude suggérant un non-respect des règles seraient davantage enclins à s'engager des conduites délictueuses (Hawkins et al., 1998). D'autres recherches s'étant intéressées

aux aspects personnels impliqués dans la délinquance juvénile ont ciblé le comportement des individus à titre de facteur de risque. De nombreuses études considèrent les problèmes de comportement, tels que la consommation de drogues et d'alcool, les comportements sexuels et les infractions criminelles comme un prédicteur important de la délinquance (Fergusson et al., 2005; Sourander et al., 2006). À la lumière des facteurs de risque rapportés à ce jour dans les études, la présente recherche met l'accent sur les processus qui permettent d'expliquer l'apparition de comportements qui mènent à la délinquance. Le processus étudié dans cette recherche est le développement de la moralité. La littérature sur le développement moral distingue deux types de variables permettant de mesurer la qualité de la moralité d'un individu, soit le jugement moral et la motivation morale. Le concept de jugement moral sera d'abord défini, de manière à mieux comprendre pourquoi les chercheurs se sont ensuite intéressés à la dimension affective comprise dans le développement moral, soit la motivation morale.

## 1.2 Le développement moral

L'objectif de cet essai étant de mieux comprendre ce qui déclenche les comportements délinquants à l'adolescence, les causes potentielles ayant déjà été relatées dans la littérature ont d'abord été considérées. Le comportement délinquant se définissant comme un comportement immoral, la plupart des études à ce sujet se sont intéressées au développement moral de l'adolescent.

### 1.2.1 La dimension cognitive du développement moral

La dimension cognitive du développement moral a d'abord été étudiée, par le biais du jugement moral. Le jugement moral correspond au résultat d'un raisonnement de nature morale, c'est-à-dire d'une réflexion intellectuelle tenant compte des connaissances dont on dispose sur les concepts du bien et du mal (Haidt, 2001). Plusieurs auteurs ont étudié l'évolution du développement du jugement moral de

l'enfance jusqu'à l'âge adulte (Hoffman, 2008), mais le modèle de Kohlberg (1971) demeure une référence encore à ce jour. En résumé, il s'agit d'un modèle constitué de six stades divisés en trois principaux niveaux de développement. Le premier niveau correspond à un jugement moral dit « pré-conventionnel ». La personne qui se situe à ce niveau croit que les règles morales doivent être respectées parce qu'elles sont générées par des autorités et que leur transgression est susceptible d'impliquer des sanctions (Nunner-Winkler, 2007). Au fur et à mesure que l'individu progresse dans son développement moral, il lui est possible d'atteindre le niveau moral conventionnel, impliquant une considération du bien-être d'autrui et des règles, pour potentiellement accéder au niveau moral post-conventionnel à partir duquel son jugement devrait être guidé par des principes moraux. Il est à noter qu'il s'agit d'un modèle séquentiel dont la progression s'effectue en passant par chacune des étapes des différents stades (Boon et al., 2001). L'évolution d'un stade à un autre n'est pas prédéterminée, c'est-à-dire qu'elle ne se produit pas à des âges spécifiques (Lehalle et al., 2004). D'ailleurs, l'atteinte des stades cinq et six, soit les derniers stades définis par Kohlberg, serait peu fréquente dans la population générale, celle-ci étant influencée notamment par le degré d'éducation (Lehalle et al., 2004). Conformément à la théorie de cet auteur, meilleure est la compréhension qu'a l'individu des raisons pour lesquelles une action est bonne, plus celui-ci est enclin à adopter des comportements allant dans le même sens que ce jugement moral (Colby et al., 1987).

Des études ayant comparé le jugement moral d'adolescents délinquants à celui d'adolescents n'ayant pas commis de délits ont toutefois révélé qu'il n'y avait pas de différences significatives entre ces deux populations. Il semblerait que les comportements antisociaux présents dans la délinquance ne soient pas associés à un jugement moral déficitaire (Gibbs, 1991; Gregg, Gibbs, & Basinger, 1994; Stams et al., 2006). En d'autres termes, le fait pour un individu d'être en mesure de reconnaître la nature morale d'une action, c'est-à-dire de déterminer si elle est bonne ou mauvaise, n'influencerait pas le choix de son comportement (Monin et al., 2007). Un engagement

moral important n'est pas lié à l'atteinte de stades supérieurs de jugement moral (Oliner et Oliner, 1988, Colby et Damon, 1992). Les connaissances d'un individu en matière de jugement moral ne permettraient pas d'expliquer à elles seules le comportement délinquant. Ces conclusions suggèrent qu'une autre dimension du développement moral est en cause dans la délinquance.

### 1.2.2 La dimension émotionnelle du développement moral

Des chercheurs se donc penchés sur la dimension affective du développement moral de l'adolescent, en considérant le rôle des émotions dans l'analyse du comportement délinquant. La pertinence d'étudier le fonctionnement des émotions chez les adolescents délinquants repose sur la prémisse selon laquelle le jugement moral est généralement accompagné de fortes réactions émotionnelles (Haidt, Koller et Dias, 1993). Ce serait donc la façon dont les adolescents se représentent les émotions d'autrui qui expliquerait leurs comportements. Selon Hoffman (2008), la cognition permettrait aux adolescents d'effectuer un processus de prise de perspective d'autrui, alors que les émotions les motiveraient à tenir compte de cette perspective dans le choix de leurs actions.

### 1.2.3 La motivation morale

La dimension du développement moral qui réfère aux émotions correspond à la motivation morale. Ce concept fait référence à la volonté affirmée par un individu d'adopter un comportement conforme à ce qui est bien, et ce au détriment des coûts personnels engendrés par cette action (Nunner-Winkler, 2007). Il s'agit d'un désir de faire ce qui est bien, c'est-à-dire ce qui est moralement acceptable et attendu dans une situation et une culture données. Elle se caractérise par la propension d'un individu à se conformer à une règle morale, même lorsque cette règle est en conflit avec des désirs non moraux (Nunner-Winkler, 1999). La motivation est considérée morale lorsque la réflexion d'un individu témoigne d'une compréhension du caractère obligatoire du

devoir moral et lorsque son comportement est le reflet de cette compréhension (Nunner-Winkler, 2007). Une motivation qui est morale se distingue d'une préoccupation altruiste ou bienveillante, en ce sens où elle doit tenir compte des règles et de ce qui est juste. Un individu pourrait se préoccuper du bien-être d'autrui et orienter son comportement de manière à lui éviter de subir une conséquence négative. Par contre, si ce comportement implique de ne pas tenir compte d'une règle morale, il n'aura pas été moralement motivé. Par exemple, un adolescent pourrait choisir de ne pas dénoncer un ami ayant commis un acte répréhensible dans le but de lui éviter d'être puni. Bien que son intention soit bienveillante (soutenir son ami, lui éviter de ressentir une émotion négative), il ne s'agit pas ici d'une action découlant d'une motivation morale.

Contrairement au concept de jugement moral décrit dans le cadre de la théorie de Kohlberg (1976), la motivation morale se définit comme étant une capacité de raisonnement sociocognitif dont l'évolution se produit indépendamment des stades développementaux (Nunner-Winkler, 2007). La compréhension des normes morales, issue d'un processus motivationnel, s'acquière tôt dans le développement de l'enfant (Krettenauer, Asendorpf et Nunner-Winkler, 2013). Vers l'âge de trois à quatre ans, l'enfant serait apte à concevoir la nature immorale d'un comportement et montrerait une motivation à vouloir éviter ce type de comportement, et ce pour des raisons allant au-delà de celles citées dans la théorie de Kohlberg (1976), soit l'évitement de punitions potentielles ou le respect des règles émises par les autorités en place (Nucci, 2001; Smetana, 1995; Turiel, 1983). Ces raisons traduiraient une considération pour le bien-être d'autrui et pour la justice et l'équité.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la motivation morale, soit des prédispositions génétiques à adopter des comportements altruistes, un style d'attachement sécuritaire et une socialisation axée sur la capacité à raisonner et à argumenter de manière adéquate plutôt qu'en employant la violence physique. Le fait d'avoir été encouragé à prendre

la perspective d'autrui et à assumer ses responsabilités dans des situations sociales seraient également des déterminants de la motivation morale (Nunner-Winkler, 2007).

La motivation morale se mesure à partir de l'attribution d'émotions morales (Nunner-Winkler, 2007). L'attribution émotionnelle correspond au concept utilisé par Nunner-Winkler (2007) dans son étude visant à évaluer le développement de la motivation morale chez les enfants et les adolescents. Pour ce faire, l'auteur a eu recours à des scénarios illustrant des conflits moraux, qu'il a présentés aux enfants et aux adolescents, pour ensuite leur demander d'attribuer des émotions aux différents personnages impliqués dans l'histoire. Son hypothèse était la suivante : les enfants qui s'attendent à ce qu'un personnage choisissant d'enfreindre une règle morale ressente de la culpabilité ou de la honte résisteront davantage à la tentation de tricher ou de défendre leurs propres intérêts au détriment de ceux d'autrui (Asendorpf et Nunner-Winkler, 1992). Lorsque l'émotion attribuée est ajustée, c'est-à-dire qu'elle témoigne d'une capacité à se représenter le vécu d'autrui, le degré de motivation morale est élevé (Asendorpf et Nunner-Winkler, 1992).

#### 1.2.4 L'attribution d'émotions morales

Le concept d'attribution d'émotions morales fait référence à l'action de déterminer quelle émotion autrui ressent dans un contexte moral donné (Killen et Smetana, 2013). Le fait de se positionner quant à ce qu'une autre personne que soi pourrait éprouver devant un dilemme moral, et ce de manière efficace, représente une attribution émotionnelle de type morale. La personne à qui l'émotion est attribuée peut être celle qui se retrouve dans le rôle de la « victime », c'est-à-dire celle dont les intérêts ne sont pas respectés dans la situation (celle qui subit les conséquences), ou encore être celle qui se retrouve dans le rôle de « transgresseur », c'est-à-dire qui choisit de ne pas respecter une norme au profit de ses intérêts personnels (Killen et Smetana, 2013). À titre d'exemple, un comportement impliquant la transgression d'une règle devrait générer une émotion de culpabilité chez le transgresseur, la culpabilité faisant référence

à une émotion morale ajustée dans un contexte où la transgression cause du tort à la personne qui en est victime (Malti & Krettenauer, 2013). En attribuant une émotion au transgresseur, le participant indique de cette façon ce à quoi il accorde le plus d'importance entre les deux faits suivants : le tort causé par la transgression morale ou la satisfaction d'un désir personnel (Nunner-Winkler, 2007).

### 1.2.5 Le développement de la motivation morale

L'origine du processus d'attribution émotionnelle a été explorée par différents auteurs qui se sont intéressés aux raisons pour lesquelles l'individu aurait développé le besoin de s'interroger sur les émotions provoquées par divers événements sociaux (Harris, 2008). D'une part, ce serait à travers les expériences de socialisation avec les pairs et les adultes de son entourage que l'enfant développerait une certaine conscience des liens qui existent entre des situations sociales habituelles et les conséquences émotionnelles qui y sont généralement associées. L'enfant est en mesure de se représenter les émotions d'autrui grâce aux différentes expériences de socialisation qu'il est amené à vivre, lesquelles lui fournissent les informations nécessaires pour effectuer des attributions émotionnelles adéquates (Dienstbier et al., 1975).

Cette compréhension des émotions déclenchées par des dilemmes moraux évolue à travers le développement. Près de la moitié des enfants d'âge préscolaire ayant été interrogés par rapport à l'émotion qu'ils ressentiraient à titre de transgresseur dans une situation morale s'attendent à éprouver de la joie, ayant en tête le gain qui en découle (Barden et al., 1980). Nunner-Winkler et Sodian (1988) ont analysé la compréhension qu'ont les enfants des comportements moralement inadéquats ou dits de victimisation. Leur théorie, connue sous le nom de « Happy victimizer paradigm », suggère que les enfants âgés entre quatre et cinq ans peuvent aisément reconnaître, d'un point de vue cognitif, qu'une action est moralement inacceptable. Cependant, la majorité des enfants de cette tranche d'âge échouent à des tests mesurant leur capacité à attribuer les

émotions morales qui devraient logiquement être ressenties par l'instigateur d'une action pouvant causer du tort à autrui. Les enfants de cet âge ont tendance à porter leur attention sur les émotions positives générées par l'infraction morale, comme la joie provoquée par l'accomplissement d'un objectif. Les travaux de Hughes et Dunn (2000) ainsi que ceux de Krettenauer et Eichler (2006) ont montré que les enfants qui ont tendance à attribuer des émotions positives aux sujets malfaiteurs occasionnant un tort à autrui manifestent davantage de comportements agressifs et égocentriques. Ces résultats suggèrent que la motivation morale n'est pas encore développée à l'enfance. Les jeunes enfants ne sont pas en mesure de se représenter l'état émotionnel d'autrui dans un contexte impliquant un dilemme moral.

Ce n'est pas avant d'avoir atteint l'âge de sept ou huit ans que les enfants développent l'habileté de concevoir en priorité qu'une transgression morale de ce genre est susceptible de déclencher une émotion négative chez la personne responsable de cette transgression. C'est à travers différents types d'évènements provoquant une variété d'émotions que l'enfant développe une meilleure compréhension de ses affects et qu'il devient par le fait même apte à appliquer à son comportement les liens qu'il fait entre une situation et l'émotion qui s'y rattache (Arsenio et Gold, 2006).

Le développement de la motivation morale s'effectue à l'âge où l'enfant comprend qu'il peut ressentir plus d'une émotion devant une même situation. La compréhension des émotions mixtes correspond à la capacité à identifier qu'une même situation puisse engendrer à la fois des émotions positives et des émotions négatives. Cette conception des émotions, qui nécessite certaines habiletés cognitives, apparaît vers l'âge de sept ans (Mascolo & Fischer, 2010). Donc, le fait pour un enfant d'être en mesure de comprendre qu'une transgression morale puisse générer des émotions mixtes concorderait avec la fin de la production des réponses détectées dans le paradigme « Happy Victimizer ». En effet, Johnston et Krettenauer (2011) soutiennent que les adolescents anticipent très rarement ressentir des émotions positives lorsqu'ils

transgressent une règle morale. Ces conclusions suggèrent que la motivation morale évolue au cours du développement de l'individu.

Plus tard dans son développement, lorsqu'il se retrouve dans une situation lui offrant la possibilité de commettre une transgression morale, l'individu oriente son comportement en fonction des croyances qu'il entretient par rapport à la réponse émotionnelle que son comportement est susceptible de provoquer. Même si la transgression risque de mener à des sanctions judiciaires, et que ce risque pourrait également provoquer une réponse émotionnelle négative, cette émotion est non suffisante pour dissuader une personne de commettre une transgression. Pour qu'une émotion négative réussisse à inhiber le comportement problématique, l'individu doit pouvoir identifier cette émotion négative comme étant la conséquence de la transgression elle-même et non pas comme étant la conséquence d'une pression externe, telle que la peur d'une punition (Dienstbier et al., 1975). Selon Malti et Krettenauer (2013), c'est d'être en mesure de concevoir que le fait d'adopter un comportement immoral déclencherà de la honte ou de la culpabilité qui incite un individu à ne pas s'engager dans la transgression d'une règle morale.

#### 1.2.6 La motivation morale et le comportement antisocial

À notre connaissance, aucune étude sur les attributions émotionnelles n'a été conduite auprès d'une population d'adolescents présentant un degré de délinquance clinique et ayant obtenu un placement en garde fermée en raison de la gravité de leurs délits. Cependant, certains auteurs se sont intéressés à la relation entre le comportement antisocial et le processus d'attributions émotionnelles. Les études portant sur le rôle de la motivation morale dans l'analyse du comportement définissent le comportement antisocial comme une action portant physiquement ou psychologiquement préjudice à autrui. Plusieurs théoriciens considèrent que la motivation morale représente un excellent indicateur de la volonté d'une personne à se conformer aux normes et aux règles, et ainsi à éviter d'adopter des comportements antisociaux (Hoffman, 2000). Le

fait d'attribuer des émotions morales ajustées au contexte indiquerait que la norme morale a été intériorisée par l'individu, ce qui influencerait significativement son comportement (Kochanska & Thompson, 1997).

Les travaux réalisés par Barden et al., (1980) correspondent à la première étude ayant vérifié la présence d'une corrélation entre un comportement et une émotion dans un contexte moral. Dans cette étude, des courtes descriptions de situations sociales étaient présentées à des enfants qui devaient nommer quelles émotions ils ressentiraient en réaction aux événements qui leurs étaient racontés. Les auteurs ont remarqué une différence notable dans les émotions rapportées par les enfants dans une situation où ils devaient se visualiser voler un objet convoité sans se faire prendre. Près de la moitié des enfants d'âge préscolaire ayant été interrogés par rapport à l'émotion qu'ils ressentiraient à titre de transgresseur s'attendaient à éprouver de la joie, ayant en tête le gain qui en découle.

Une méta-analyse de 42 études incluant 8 009 participants âgés entre 4 et 20 ans a examiné la relation entre l'attribution d'émotions morales et les comportements prosociaux et antisociaux (Malti et Krettenauer, 2013). Les résultats ont montré un lien significatif entre la motivation morale et le comportement. Ces études suggèrent également que la motivation morale est une variable déterminante dans la compréhension du comportement antisocial. L'attribution d'émotions morales permet à l'individu d'anticiper les conséquences du comportement qu'il choisira d'adopter lors d'un événement moral, et ainsi d'ajuster son comportement en fonction de cette anticipation (Arsenio et al., 2006).

Une étude de Krettenauer et al. (2013) a cherché à préciser dans quelle mesure les attributions d'émotions morales pouvaient prédire la présence de conduites antisociales. Une entrevue été administrée à 132 enfants, âgés entre 5 et 12 ans, durant laquelle le processus d'attribution émotionnelle a été évalué, de même que leur

préférence pour des comportements prosociaux ou antisociaux. Les résultats de l'étude montrent que, de manière générale, les préférences des enfants quant aux comportements qu'il se verraient adopter en situation morale n'étaient pas associées aux émotions qu'ils attribuaient à un transgresseur fictif. Toutefois, plus ils avançaient en âge, plus leur manière d'attribuer des émotions était associée à leur comportement (Krettenauer et al., 2013).

Les résultats des études ayant évalué l'influence de la motivation morale sur le comportement permettent de conclure qu'il existe un lien significatif entre un degré de motivation morale élevé, donc la capacité à attribuer des émotions dans un contexte moral, et la nature du comportement d'un individu. Les adolescents n'étant pas en mesure d'attribuer adéquatement une émotion morale présentent davantage de comportements antisociaux. Cet essai vise donc à vérifier si les résultats obtenus dans les précédentes études s'appliquent également aux adolescents hébergés en centre de réadaptation ayant un historique de délinquance

## **CHAPITRE 2**

### **RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE**

Cet essai visant à comparer la motivation morale d'adolescents délinquants à celle d'adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance, une échelle mesurant la motivation morale été utilisée, soit le même instrument que dans l'étude de Nunner-Winkler (2007). Nous nous appuyons sur l'hypothèse de ces auteurs, qui considèrent que la façon dont un individu se positionne lorsqu'il est appelé à attribuer une émotion à autrui est représentative de son degré de motivation morale. L'instrument de mesure utilisé permet d'évaluer la capacité de l'adolescent à attribuer une émotion morale, en l'interrogeant sur l'affect qu'une personne ayant adopté un comportement immoral est susceptible d'éprouver après avoir transgressé une norme morale. Si l'adolescent est en mesure d'identifier une émotion de nature morale qui témoigne d'une compréhension du vécu d'autrui (du transgresseur et de la victime de cette transgression), et ce dans différentes situations illustrant un dilemme moral, ceci indique un degré de motivation morale élevé. L'entrevue administrée aux participants permet également de faire ressortir la nature du comportement que l'adolescent choisirait d'adopter (un comportement moral ou immoral) dans les situations qui sont présentées.

#### 2.1 Objectifs et hypothèses

Cette étude a pour objectif de déterminer si un groupe d'adolescents ayant un historique de délinquance se distingue d'un groupe d'adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance sur le plan de la motivation morale. De plus, ce travail veut vérifier si cette différence s'observe également pour toutes les histoires et toutes les questions contenues dans l'entrevue ayant servi à mesurer la motivation morale. Nos trois

hypothèses sont que les adolescents ayant un historique de délinquance 1) présenteront un degré de motivation morale plus élevé que les participants du groupe de comparaison, 2) obtiendront un score de motivation morale équivalent à chacune des histoires et 3) répondront de manière similaire à chacune des questions.

## **CHAPITRE 3**

### **MÉTHODOLOGIE**

#### 3.1 Participants

L'essai porte sur un échantillon de 33 participants issus de deux populations différentes, soit des adolescents ayant un historique de délinquance et des adolescents chez qui aucun acte de délinquance n'a été répertorié. Le groupe cible inclut 19 adolescents qui sont hébergés au Centre Jeunesse de Laval en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Le groupe de comparaison comporte 14 adolescents fréquentant l'école secondaire Saint-Maxime à Laval ne rapportant aucun acte de délinquance à leur actif. Les participants du groupe de comparaison présentent un niveau socio-économique équivalent à celui des participants identifiés comme ayant commis des actes de délinquance. Ceux-ci sont recrutés à l'école Saint-Maxime, une école secondaire se situant dans un quartier présentant des caractéristiques sociodémographiques analogues à celles du groupe d'adolescents délinquants. L'âge et le sexe des participants du groupe de comparaison sont également équivalents à ceux du groupe cible.

##### 3.1.1 Âge des participants

Une étude menée auprès des adolescents canadiens ayant comparu devant le tribunal de la jeunesse durant l'année 2006-2007 révèle que la majorité des actes répréhensibles sont commis à l'âge de 16 et 17 ans, atteignant respectivement des proportions de 26 et 30 % (Thomas, 2008). Les jeunes de 15 ans sont représentés à 21 %, tandis que ceux qui sont âgés de 14 ans correspondent à 13 % du nombre total de placements octroyés durant cette année. Pour ce qui est des adolescents dont l'âge se situe entre 12 et 13 ans, ceux-ci composent 8 % des ordonnances (Thomas, 2008). Le premier groupe de

la présente étude inclut des jeunes contrevenants âgés entre 15 et 19 ans ayant reçu une ordonnance de placement en garde fermée en centre de rééducation. La moyenne d'âge du groupe est de 17 ans avec un écart type de 0,994. Le deuxième groupe, c'est-à-dire le groupe de comparaison dont les participants sont recrutés à l'école secondaire Saint-Maxime, est également composé de sujets âgés entre 15 et 19 ans. La moyenne d'âge pour ce groupe est également de 17 ans, avec un écart type de 0,842.

### 3.1.2 Sexe des participants

La sélection des sujets inclus dans les deux groupes de l'étude s'est effectuée uniquement auprès d'une clientèle de sexe masculin. Les garçons sont représentés dans une proportion significativement plus élevée que leurs homologues féminins, étant associés à 81 % des causes avec condamnation traitées devant les tribunaux au Canada, et responsables de 87 % des infractions commises au Québec (Kong et AuCoin, 2008). De ce fait, il semble pertinent de s'intéresser à la clientèle prédominante en termes de conduites délictueuses, les adolescents de sexe masculin.

### 3.1.3 Critères de comparaison

Les deux groupes de cette étude sont comparés selon leurs réponses à l'entrevue évaluant leur degré de motivation morale, soit leur capacité à attribuer des émotions morales à des transgresseurs de normes morales ou à des victimes de transgressions. Des variables contrôle sont également mesurées chez les deux groupes de participants, dans le but de s'assurer que les conclusions de l'étude au sujet des capacités émotionnelles ne soient pas liées à autre chose que l'historique de délinquance. Pour ce faire, la désirabilité sociale, les traits psychopathiques et le fonctionnement intellectuel sont mesurés auprès des participants du groupe cible et du groupe de comparaison.

### 3.1.4 Calcul de la puissance statistique

La taille de l'échantillon a été établie en fonction du calcul de la puissance statistique obtenue à l'aide du logiciel G\*Power. Les paramètres suivants ont été utilisés : Test statistique : corrélation bivariée, alpha 0,05, puissance statistique : 0,85, nombre de prédicteurs : 3. (1) Attribution d'émotions morales, (2) psychopathie, (3) quotient intellectuel. Le nombre de participants total nécessaire pour cette étude est de 19 adolescents hébergés en centre de réadaptation en détention et 19 adolescents ne présentant pas une histoire connue de délinquance. La corrélation  $\rho$  H1 est déterminée en fonction des résultats d'une méta-analyse examinant la relation entre l'attribution d'émotions morales et les comportements agressifs et prosociaux chez des sujets âgés entre 4 et 20 ans (Malti et Krettenauer, 2012). La corrélation entre les attributions émotionnelles et les comportements agressifs obtenue dans cette méta-analyse est de 0,62 (taille de l'effet = 0,39).

## 3.2 Instruments de mesure

### 3.2.1 Échelle de mesure d'attribution d'émotions morales (MoMo Rating Scale)

L'objectif de cet essai étant de comparer la motivation morale d'adolescents délinquants à celle d'adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance, un instrument mesurant les attributions d'émotions morales est utilisé, soit le même instrument que dans l'étude de Nunner-Winkler (2007). Il s'agit d'une échelle de mesure utilisée sous forme d'entrevue présentant quatre scénarios (1. Vente d'une motocyclette, 2. Accepter le blâme d'un innocent, 3. Mentir pour la carrière, 4. Conserver un objet trouvé) pour lesquels l'adolescent doit répondre à différentes questions hypothétiques (Voir Annexe E). Trois des quatre scénarios soulèvent un conflit entre l'accomplissement des désirs personnels du protagoniste et les normes morales établies, tandis que la deuxième histoire oppose deux normes morales. Dans un premier temps, (a) celui-ci doit se positionner au sujet du comportement qu'il choisirait d'adopter s'il se retrouvait à la place du personnage illustré dans les mises en

situation. Le participant doit ensuite fournir une (b) justification appuyant sa décision. La deuxième question de l'échelle qui doit être posée pour chacun des scénarios porte sur (c) les émotions que le participant ressentirait (ou celles du protagoniste dans l'histoire #3) à la suite du comportement qu'il aurait adopté s'il occupait le rôle du protagoniste ainsi que sur (d) l'explication qui justifie cette attribution émotionnelle. Alors que les deux premières questions exigent que le participant adopte le point de vue du transgresseur, il est invité à prendre la perspective de la victime pour les deux dernières questions. Plus précisément, le sujet doit se prononcer sur les émotions qu'il attribue à la victime considérant que le protagoniste aurait opté pour l'action caractérisée d'immorale. Il doit finalement répondre à une question visant à savoir s'il arrive à comprendre les intentions du protagoniste et les raisons pour lesquelles il aurait choisi de transgresser une norme morale. La construction des scénarios a été réalisée en respectant trois critères, soit (1) des histoires avec lesquelles les adolescents sont familiers, (2) des histoires illustrant des situations morales claires et (3) des scénarios permettant une justification simple en regard des décisions immorales. Il est à noter qu'un support visuel (émotions illustrées par des visages) a été offert aux participants afin de les aider à identifier l'émotion associée à leur réponse à la question précédente en les amenant à prendre conscience des différentes émotions qu'il est possible de ressentir (Voir Annexe G). Avant la lecture des scénarios, ils ont été invités à regarder chacun des visages qui sont accompagnés du nom de l'émotion qu'ils incarnent. La cotation des réponses des participants a été effectuée à partir d'une grille de correction construite de manière à transformer des réponses qualitatives en réponses quantitatives (voir Annexe F). L'objectif de cette transformation des données est d'obtenir un score permettant de comparer le groupe cible au groupe de comparaison en ce qui a trait au degré de motivation morale dont les participants font preuve. La version française de l'échelle utilisée pour les entrevues a été obtenue à l'aide d'une double traduction effectuée à partir de la version originale du *MoMo Rating Scale*.

### 3.2.2 Échelle d'attitudes de Levenson, Kiehl et Fitzpatrick, 1995. (Adaptation et validation française par Savard, Lussier et Sabourin, 2014)

Ce questionnaire est intégré à l'expérimentation de manière à identifier les participants affichant des traits psychopathiques, afin de contrôler cette variable dans l'analyse des résultats et à considérer la présence de traits psychopathiques à titre d'explication alternative aux comportements délinquants. L'échelle comprend 26 items pour lesquels l'adolescent encercle le chiffre qui décrit le mieux dans quelle mesure il est en accord ou en désaccord avec l'énoncé ou jusqu'à quel point il s'applique à sa situation (Voir Annexe I). Une grille de correction standardisée a été utilisée pour la cotation des réponses des participants (Voir Annexe J).

### 3.2.3 Échelle de désirabilité sociale de Strahan et Gerbasi (1972)

Les mesures auto-rapportées de la motivation morale ayant tendance à être corrélées positivement avec des biais sur le plan de la désirabilité sociale chez des participants adolescents et adultes (Krettenauer, Campbell et Hertz, 2013), il semblait pertinent de contrôler cette variable dans la présente étude. Le questionnaire utilisé comporte 20 items à réponses dichotomiques (vrai = 1; faux = 0) qui représentent des comportements culturellement approuvés mais peu susceptibles de se produire (voir Annexe K). Parmi ces items, 12 sont orientés positivement et 8 négativement. Chaque item allant dans le sens de la désirabilité sociale vaut un point et le score global est la somme de ces items, si bien que plus le score est élevé, plus la désirabilité sociale du participant est marquée.

### 3.2.4 Standard Progressive Matrices (SPM) de Raven

Une autre variable contrôle mesurée chez les participants concerne le fonctionnement intellectuel des adolescents. Le quotient intellectuel (QI) étant associé aux concepts de conscienciosité (conscientiousness) et de conduites antisociales, une évaluation du potentiel intellectuel des sujets de l'étude est administrée (Asendorpf et Van Aken,

2003). Le QI est estimé à l'aide des *Standard Progressive Matrices de Raven*, un instrument permettant de différencier les participants sur le plan de leurs capacités d'observation et de leur raisonnement, correspondant à un facteur g et au potentiel d'apprentissage d'un individu. La version abrégée du test est utilisée, laquelle comprend 23 items sélectionnés parmi les questions les plus difficiles de la version longue. La durée du test est d'environ 20 minutes et le format de passation (papier/crayon) ne nécessite aucune manipulation de matériel autre que le livret d'administration employé par l'assistant de recherche. Il s'avère pertinent de sélectionner des instruments de mesure s'administrant rapidement, de manière à réduire le temps total de l'expérimentation et à s'adapter aux contraintes du milieu.

### 3.3 Procédure

#### 3.3.1 Procédure pour le groupe cible (participants hébergés au Centre Jeunesse de Laval)

Les instruments de mesure mentionnés ci-haut sont administrés aux adolescents hébergés en centre jeunesse en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) qui séjournent dans des unités d'encadrement intensif. Les entrevues sont effectuées à un moment préalablement établi avec l'éducateur de suivi du jeune, de manière à ce que la collecte de données n'interfère d'aucune façon avec une activité importante pour l'adolescent. Les processus de sollicitation et d'obtention du consentement ainsi que la procédure de recueil des données s'effectuent de cette façon : (1) Présentation du projet de recherche aux éducateurs des unités sélectionnées. (2) L'éducateur présente le projet de recherche aux adolescents. Les adolescents qui acceptent d'y participer sont rencontrés individuellement par l'éducateur afin que celui-ci obtienne son consentement verbal à l'effet que son parent soit contacté pour que le projet lui soit présenté par l'éducateur et qu'un formulaire de consentement à signer lui soit remis (3) Signature du formulaire de consentement par le parent (4) L'équipe recherche rencontre l'adolescent pour lui présenter le déroulement de la

recherche. Il lui est mentionné que sa participation au projet consiste à se soumettre à une courte entrevue visant à mesurer les émotions ressenties par les adolescents hébergés en Centre Jeunesse à l'égard de différentes situations impliquant un dilemme moral, en plus de compléter des questionnaires et un test évaluant le fonctionnement cognitif. (5) Les adolescents ayant accepté de participer au projet de recherche sont rencontrés dans une salle fermée pour une durée d'environ 60 minutes. (6) Le chercheur assume l'accompagnement de l'adolescent entre l'unité et la salle de rencontre, et ce avant et après l'administration des tests. L'accompagnement s'effectue en présence d'un agent d'intervention, afin d'assurer la sécurité de l'équipe recherche.

### 3.3.2 Procédure pour le groupe de comparaison (participants recrutés à l'école secondaire Saint-Maxime)

Les processus de sollicitation et d'obtention du consentement diffèrent légèrement de ceux qui sont mis en place pour le groupe cible. Une affiche a été positionnée sur un mur de l'école afin de présenter le projet de recherche aux étudiants, et d'inviter les élèves intéressés à y participer à inscrire leur nom sur la feuille d'inscription. Une fois l'élève inscrit, une technicienne en éducation spécialisée lui attribue un rendez-vous pour l'entrevue, en fonction des disponibilités données par l'étudiant-chercheur. Les entrevues sont effectuées dans deux locaux différents, soit le bureau de la technicienne en éducation spécialisée et la salle de conférence du secrétariat. Il s'agit de deux locaux fermés, de manière à assurer la confidentialité. Une fois l'entrevue complétée, l'élève se dirige de manière autonome à son local de classe. Au moment de fixer le rendez-vous avec l'élève, la technicienne en éducation spécialisée lui remet un formulaire de consentement à faire signer par un des deux parents. Le formulaire de consentement sert également à présenter le projet de recherche aux parents, et à les informer du déroulement de l'entrevue. Pour ce qui est de l'obtention du consentement du participant, celui-ci est invité à lire, à poser des questions et à signer le dit formulaire avant le début de l'entretien. La procédure de collecte de données se déroule de manière identique à celle réalisée avec le groupe cible, à l'exception de l'évaluation des

comportements qui se mesurent à l'aide de l'historique de criminalité. Les participants sont invités à compléter un court questionnaire d'identification en début d'entrevue, y indiquant leur âge, leur niveau de scolarité, ainsi que la présence ou l'absence d'un historique de criminalité et d'hébergement en centre de réadaptation (voir Annexe H). Ce questionnaire vise à identifier les jeunes qui auraient déjà fait l'objet d'un placement en garde fermée, afin que ceux-ci soient exclus du groupe cible, puisqu'ils présenteraient de ce fait la caractéristique discriminante du groupe cible, soit un historique de délinquance.

## **CHAPITRE 4**

### **RÉSULTATS**

#### 4.1 Devis de recherche

Le devis de recherche de cette étude est factoriel avec mesures répétées. La variable dépendante correspond au degré de motivation morale et la variable indépendante réfère à l'historique de délinquance des adolescents.

#### 4.2 Plan d'analyse

Le plan d'analyse prévoit appliquer la méthode d'analyse de régressions logistiques sur les deux groupes à l'étude, soit le groupe de comparaison et le groupe cible, par quatre histoires et par quatre questions, avec mesures répétées sur les deux derniers facteurs. Cette méthode d'analyse permet d'évaluer comment les groupes se comparent en ce qui a trait à leur degré de motivation morale lorsqu'ils sont confrontés à des dilemmes moraux.

Avant de procéder à l'analyse principale, des analyses préliminaires ont été effectuées dans le but de déterminer si des variables liées aux caractéristiques des participants pourraient avoir une incidence sur le degré de motivation morale. Les variables contrôles sont les suivantes : désirabilité sociale, traits de psychopathie et indice de quotient intellectuel. Ensuite, les analyses de régression visent les trois objectifs suivants : 1) évaluer l'existence d'une différence significative entre les groupes sur le plan des attributions émotionnelles lorsque les quatre histoires et les quatre questions sont combinées; 2) vérifier si les deux groupes se distinguent sur le plan de la motivation morale pour chaque histoire; 3) comparer les deux groupes en ce qui

concerne les réponses des participants à chacune des questions lorsque les histoires sont combinées.

#### 4.3 Analyses préliminaires

Avant de procéder aux analyses principales de l'étude, des analyses descriptives ont été effectuées sur différentes variables contrôle. Tout d'abord, l'âge moyen des participants du groupe d'intérêt ( $\bar{X} = 17,36$   $\text{ÉT} = 0,842$ ) a été comparé à celui du groupe de comparaison ( $\bar{X} = 16,89$   $\text{ÉT} = 0,904$ ) à l'aide d'un test t de Student. L'analyse révèle qu'il n'y a pas de différence entre les groupes  $t(31) = -1,41$ ,  $p = 0,169$  (ns),  $d = 0,50$ . Un test t a également été réalisé pour vérifier si les deux groupes étaient équivalents en ce qui a trait à leur niveau de scolarité. Le niveau de scolarité des adolescents du groupe cible ( $\bar{X} = 3,33$   $\text{ÉT} = 1,231$ ) ne diffère pas significativement de celui du groupe de comparaison ( $\bar{X} = 3,79$   $\text{ÉT} = 0,713$ )  $t(29) = 1,31$ ,  $p = 0,200$  (ns),  $d = 0,48$ .

Une mesure de quotient intellectuel a été administrée aux participants des deux groupes, de manière à s'assurer que ceux-ci étaient comparables sur le plan de leur fonctionnement intellectuel, et qu'il ne s'agissait donc pas d'un biais à considérer dans l'interprétation des résultats. Les résultats montrent que le score moyen à la tâche de QI, (*Matrices de Ravens*) obtenu par le groupe cible ( $\bar{X} = 39,00$   $\text{ÉT} = 7,942$ ) ne diffère pas significativement du score de QI obtenu par les participants du groupe de comparaison ( $\bar{X} = 44,43$   $\text{ÉT} = 6,630$ )  $t(26) = 1,96$ ,  $p = 0,060$  (ns),  $d = 0,74$ .

La présence de traits de psychopathie a été évaluée chez tous les participants de l'étude afin de tenir compte de cette variable dans leur performance aux tâches mesurant leur degré de motivation morale. Une moyenne des scores totaux à l'échelle d'attitudes de Levinson a été calculée pour chaque groupe. L'analyse révèle que les participants ayant un historique de délinquance présentent des traits élevés de psychopathie ( $\bar{X} = 71,71$   $\text{ÉT} = 7,415$ ), alors que les participants du groupe de comparaison présentent des traits

moyens de psychopathie ( $\bar{X}$  = 53,89 ÉT = 7,015). Un test t a été réalisé pour comparer les moyennes des deux groupes. L'analyse indique que les groupes diffèrent significativement, les participants ayant un historique de délinquance présentent davantage de traits de psychopathie  $t(27,24) = -6,98, p < 0,001, d = 2,48$ .

Les participants ont également été soumis à une mesure de désirabilité sociale. Une moyenne du score global à l'échelle de Strahan et Gerbasi (1972) a été calculée pour chaque groupe. Les réponses des adolescents ayant un historique de délinquance révèlent un indice de désirabilité sociale moins élevé ( $\bar{X}$  = 5,14 ÉT = 2,381) que celles des participants du groupe de comparaison ( $\bar{X}$  = 9,63 ÉT = 3,253). Un score peu élevé à cette échelle indiquant une représentation relativement honnête de soi-même (Dufour, 1997), les participants du groupe cible sont donc plus enclins à répondre de manière authentique aux questions qui leur sont posées. L'application d'un test t permet de confirmer que les deux groupes diffèrent significativement par rapport à leur degré de désirabilité sociale  $t(31) = 4,58, p < 0,001, d = 1,54$ .

#### 4.4 Analyses principales

##### 4.4.1 Premier objectif : Variation du degré de motivation morale

Pour répondre au premier objectif de cette recherche, à savoir s'il y a une différence sur le plan de la motivation morale entre le groupe d'intérêt, soit des adolescents ayant un historique de délinquance, et le groupe de comparaison, soit des adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance, une régression logistique a été réalisée. Les résultats indiquent que les deux groupes se comportent de manière significativement différente. Les participants du groupe de comparaison présentent un degré de motivation morale plus élevé ( $\bar{X}$  = 79,2) que les participants du groupe cible ( $\bar{X}$  = 53,8) ( $F(1,436) = 8,972; p = 0,003$ ). La figure 4.1 présente les pourcentages du degré de motivation morale du groupe de comparaison et du groupe cible.

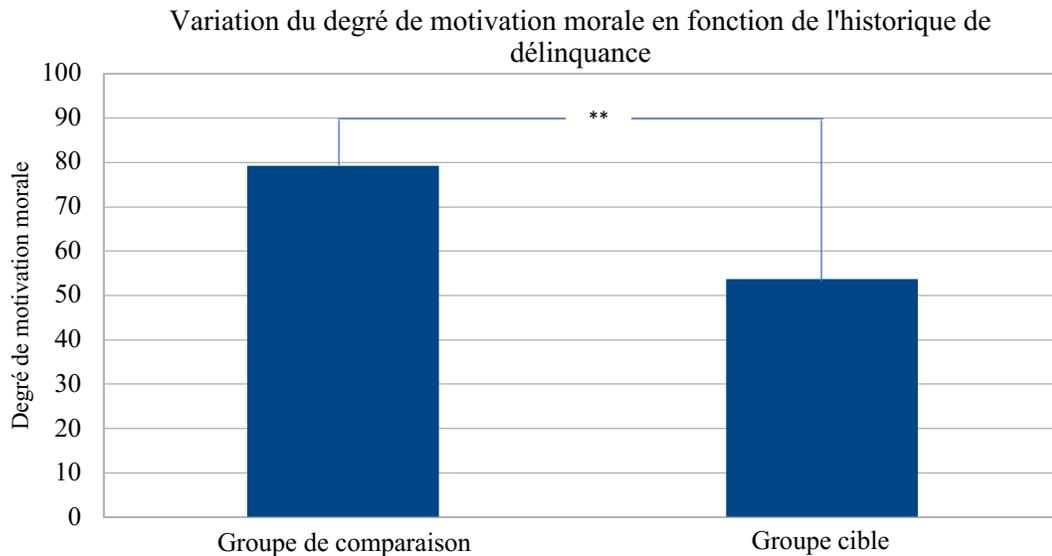


Figure 4.1 Variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance

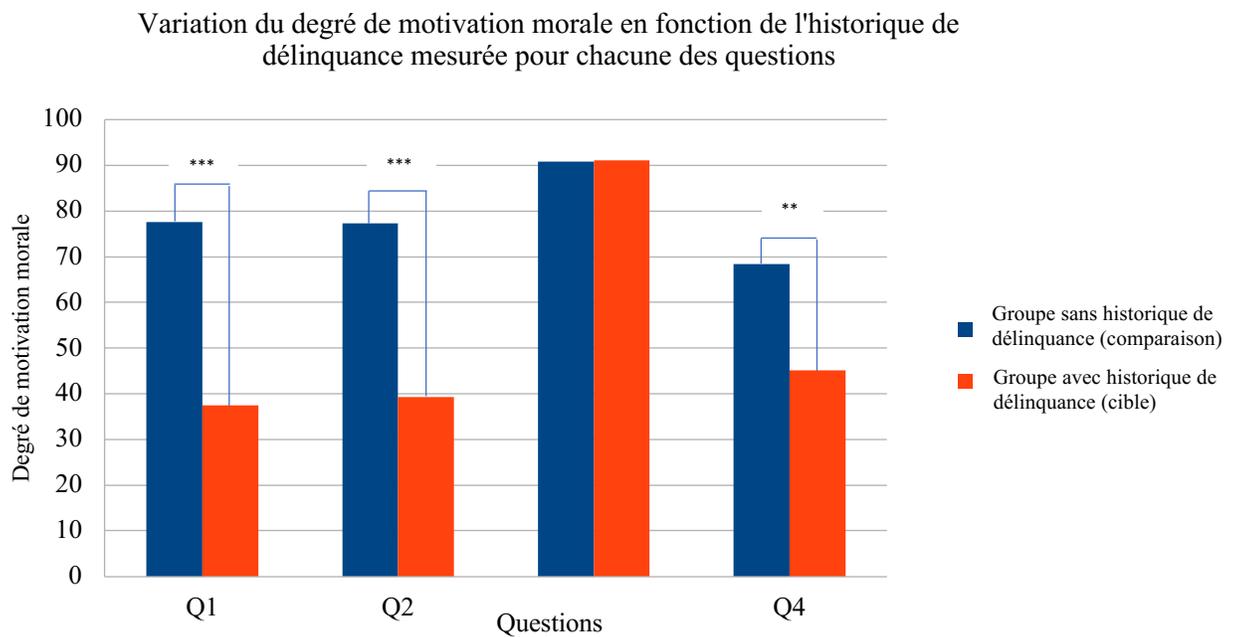
\*\*  $p < 0,01$

#### 4.4.2 Deuxième objectif : Comparaison du groupe cible et du groupe de comparaison en ce qui concerne le degré de motivation morale mesuré pour chaque question (lorsque les quatre histoires sont combinées)

Une analyse a ensuite été effectuée dans le but de vérifier la présence d'un effet d'interaction groupe  $\times$  question. La régression logistique conduite à cet effet montre un effet d'interaction groupe  $\times$  question significatif ( $F(3,436) = 2,676$ ;  $P = 0,047$ ).

D'abord, une différence significative est observée entre les groupes pour la question #1 (choix d'un comportement moral ou immoral) et la question #2 (émotion associée au comportement choisi). C'est donc dire que les réponses des participants du groupe de comparaison traduisent un degré de motivation morale plus élevé ( $\bar{X} = 77,6$  ;  $\bar{X} = 77,3$ ) que celui des participants du groupe cible ( $\bar{X} = 37,5$  ;  $\bar{X} = 39,3$ ) aux deux premières questions ( $F(1,486) = 15,097$ ;  $p < 0,001$ ) et ( $F(1,486) = 13,745$ ;  $p < 0,001$ ). Pour ce qui est de la question 3 (attribuer une émotion à la victime), les résultats

suggèrent qu'il n'y a pas de différence entre le groupe de comparaison ( $\bar{X} = 90,8$ ) et le groupe cible ( $\bar{X} = 91,1$ ) ( $F(1,486) = 0,002$ ;  $p = 0,962$ ). Enfin, à la question 4 (attribuer une émotion à un transgresseur), une différence significative est observée entre les réponses des participants du groupe de comparaison ( $\bar{X} = 68,4$ ) et celles des participants du groupe cible ( $\bar{X} = 45,2$ ). Les réponses des participants du groupe de comparaison traduisent un degré de motivation morale plus élevé que celles des participants du groupe cible ( $F(1,486) = 4,234$ ;  $p = 0,040$ ). La figure 4.2 montre les pourcentages du degré de motivation morale du groupe de comparaison et du groupe cible pour chaque question.



\*\*\* =  $P < 0,001$

\*\* =  $P < 0,01$

Figure 4.2 Variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance mesurée pour chacune des questions

#### 4.4.3 Troisième objectif : Comparaison du groupe cible et du groupe de comparaison en ce qui concerne le degré de motivation morale mesuré pour chaque histoire (lorsque les quatre questions sont combinées)

Afin de déterminer s'il y a également une interaction groupe  $\times$  histoire, une autre analyse de régression logistique a été réalisée. Cette analyse révèle que l'interaction groupe  $\times$  histoire est non significative, ce qui indique que la différence entre les groupes est relativement semblable d'une histoire à l'autre ( $F(3,486) = 1,046$ ;  $p = 0,372$ ). La figure 4.3 illustre les pourcentages du degré de motivation morale du groupe de comparaison et du groupe cible pour chaque histoire.

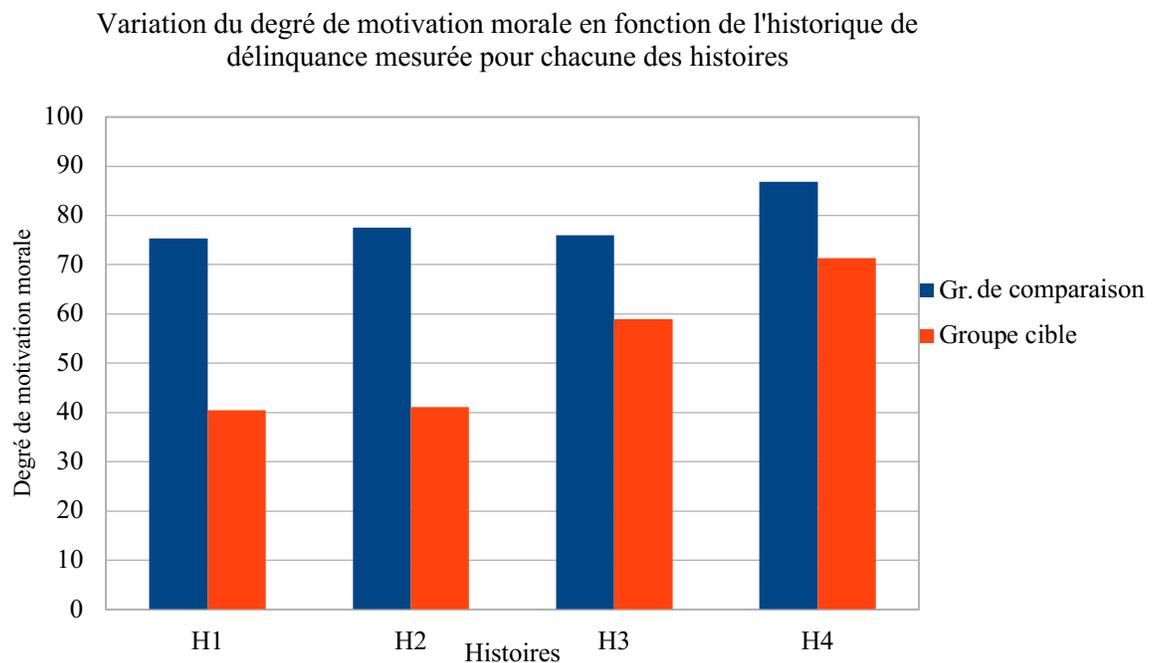


Figure 4.3 Variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance mesurée pour chacune des histoires

## **CHAPITRE 5**

### **DISCUSSION**

Considérant le peu d'études s'étant intéressées à la relation entre la délinquance et les émotions, il apparaissait pertinent d'explorer la dimension affective à titre de variable pouvant expliquer qu'un adolescent s'engage dans un comportement significativement problématique. Afin de préciser notre recherche, nous avons sélectionné un concept permettant d'évaluer le ressenti d'un individu devant des situations à caractère moral, soit la motivation morale. Une synthèse des objectifs et des résultats sera d'abord présentée, suivie d'une discussion sur l'interprétation des différents résultats obtenus. Par la suite, les limites et les forces de l'étude seront discutées, de même que des pistes pour des recherches futures.

#### 5.1 Discussion de l'objectif et des résultats pour les différentes hypothèses

L'objectif principal de cette étude consistait donc à comparer deux groupes de participants, des adolescents ayant un historique de délinquance (groupe cible) et des adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance (groupe de comparaison), de manière à savoir s'ils se distinguent sur le plan de leur motivation morale. L'hypothèse générale de ce premier objectif postulait que le groupe cible présenterait un degré de motivation morale plus faible que celui du groupe de comparaison. Avant de discuter en détail du lien entre la motivation morale et la délinquance, il est important de rappeler le contexte théorique ayant mené à la formulation de cette hypothèse. Après que la notion de jugement moral ait été exclue à titre de cause principale du comportement délinquant par plusieurs auteurs, un intérêt plus important fut consacré aux émotions. En effet, puisque les comportements délinquants ne semblaient pas déclenchés exclusivement par un jugement moral déficitaire, soit une mauvaise analyse de ce qui est bien et de ce qui est mal, nous avons cru pertinent d'explorer une autre

facette du fonctionnement d'un individu, c'est-à-dire les émotions. Plus spécifiquement, le concept d'attributions émotionnelles a été utilisé afin de mesurer le degré de motivation morale des adolescents. Des études s'étant intéressées aux comportements antisociaux ont montré que certaines émotions étaient associées à l'inhibition de certains comportements. Plus précisément, des individus qui s'attendaient à ressentir de la culpabilité ou de la honte dans des situations où ils se retrouveraient dans la position du transgresseur d'une norme morale étaient plus enclins à orienter leur comportement de façon à ne pas causer du tort à autrui (Haidt, 2003). Nous avons donc anticipé que ce type de phénomène ait pu être en cause chez des adolescents qui avaient commis des actes de délinquance. C'est pourquoi il était attendu que les participants de la présente étude ayant rapporté des comportements délinquants ne soient pas en mesure d'attribuer des émotions morales à un transgresseur, en comparaison à des adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance.

#### 5.1.1 Résultats première hypothèse : variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance

La première hypothèse a été confirmée par les résultats de cette étude. En effet, le degré de motivation morale diffère significativement selon le groupe à l'étude. Les adolescents ayant présenté des comportements délinquants affichent un degré de motivation morale significativement plus faible que les adolescents n'ayant pas été impliqués dans des conduites délictueuses. Ces résultats signifient que les comportements délinquants seraient associés à une difficulté à se représenter efficacement l'expérience émotionnelle d'autrui dans un contexte moral. Les adolescents ayant un historique de délinquance auraient moins tendance à ressentir le désir de faire ce qui est bien au détriment des coûts personnels engendrés par cette décision. Le désir de faire ce qui est bien étant déclenché par une émotion morale, les individus qui rapportent ne pas ressentir ce type d'émotion (ex. honte, culpabilité) adopteraient davantage de comportements dans le but de répondre à leurs besoins ou à

leurs envies (ex. obtenir de l'argent), même si ces actions interfèrent avec le bien-être d'autrui.

Bien que les résultats de cette étude suggèrent que le processus d'attribution d'émotions morales soit associé au comportement délinquant, il est possible que d'autres variables soient également en cause. Le fait que la présence de traits de psychopathie ait été mesurée chez tous les participants de l'étude nous permet d'intégrer cette caractéristique à notre compréhension des résultats obtenus. Les adolescents avec un historique de délinquance présentant davantage de traits de psychopathie que les adolescents du groupe de comparaison, il paraît nécessaire de questionner l'impact de cette variable sur le comportement. La psychopathie étant caractérisée par des difficultés sur le plan du contrôle des émotions et des impulsions et une incapacité d'adaptation au milieu menant à des conduites antisociales (Hare, 2003), les résultats obtenus dans cette étude pourraient être expliqués par ce profil de personnalité. Il était toutefois attendu que les adolescents ayant un historique de délinquance présentent davantage de traits de psychopathie que les participants du groupe de comparaison, des études antérieures ayant confirmé le lien entre la psychopathie et la délinquance (Basque, 2011). Les traits de personnalité associés à la psychopathie, notamment le détachement émotionnel et le manque d'empathie et de culpabilité, représentent un facteur de risque du comportement délinquant (Cooke et al., 2004; Porter et Porter, 2007).

Une autre variable à considérer dans l'interprétation des résultats de la présente étude est la désirabilité sociale. Les deux groupes s'étant significativement distingués en ce qui a trait à leur désir de présenter une image de soi socialement acceptable, il nous semblait essentiel de considérer l'impact de cette variable sur les conclusions de notre étude. Le fait que les participants du groupe de comparaison aient obtenu un score de désirabilité sociale plus élevé que les participants du groupe cible soulève un questionnement quant à l'interprétation des résultats aux tâches d'attributions

émotionnelles. En effet, il est possible que les réponses des participants du groupe de comparaison aux entrevues ne soient pas représentatives de leur réelle expérience émotionnelle, mais plutôt le reflet d'une préoccupation associée au jugement d'autrui.

#### 5.1.2 Résultats deuxième hypothèse : variation des différentes composantes de la motivation morale en fonction de l'historique de délinquance

Après avoir comparé le score global de motivation moral des deux groupes, il nous paraissait intéressant d'analyser comment ils se comportaient en fonction des questions qui leur ont été posées. Les scores obtenus à chacune des quatre questions ont été additionnés de manière à former un score global. Toutefois, chacune des questions permettait de mesurer un aspect différent du concept de motivation morale (voir tableau 5.1).

*Tableau 5.1 Chaque question représente une composante de la motivation morale*

<b>Question 1</b>	Choix du comportement (moral ou immoral)
<b>Question 2</b>	Émotion associée au comportement choisi
<b>Question 3</b>	Attribution émotion morale à la victime
<b>Question 4</b>	Attribution émotion morale au transgresseur

Nous avons donc comparé les réponses des deux groupes de participants pour chaque question. Notre hypothèse était la suivante : il était attendu que les réponses des participants soient comparables d'une question à l'autre pour chacun des deux groupes, donc qu'il n'y ait pas de différence significative entre les questions. Nous nous attendions donc à observer une cohérence dans les réponses des participants aux différentes questions s'intéressant à un même concept. Les résultats des analyses ont cependant infirmé cette hypothèse. Plus spécifiquement, une différence a été observée entre les réponses à la question 3 et les réponses aux autres questions pour les participants du groupe à l'étude. Alors que pour les questions 1 (choix d'un comportement moral ou immoral), 2 (émotion associée au comportement) et 4

(émotion attribuée au transgresseur), les participants ayant un historique de délinquance se distinguaient des participants du groupe de comparaison, cette tendance ne s'applique pas à la question 3. La question 3 mesurant l'attribution d'une émotion à la victime dans l'histoire, les résultats montrent que les adolescents ayant un historique de délinquance présentent un degré de motivation morale équivalent à celui du groupe de comparaison en ce qui a trait à la capacité à se représenter le vécu émotionnel de la victime. Ceci permet de conclure que les adolescents ayant un historique de délinquance témoignent d'une moins bonne capacité à se représenter le vécu émotionnel d'un transgresseur, donc de la personne qui commet l'acte immoral, que les adolescents n'ayant pas d'historique de délinquance. Néanmoins, bien qu'ils ne soient pas en mesure d'attribuer une émotion morale à un transgresseur, les adolescents ayant un historique de délinquance seraient capables de se représenter le vécu émotionnel de la victime de l'acte immoral. Nos entrevues ont permis de constater qu'il n'y avait pas de différence entre les deux groupes à la question portant sur les émotions attribuées à la victime de la transgression morale. Ce résultat suggère donc qu'il est possible que les attributions émotionnelles diffèrent selon l'objet de l'attribution. Une exploration plus approfondie de cette différence serait nécessaire pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles un adolescent se représenterait plus efficacement l'expérience émotionnelle d'une victime que celle d'un transgresseur. Toutefois, bien que le degré de motivation morale envers une victime soit aussi élevé chez les adolescents du groupe cible que chez les adolescents du groupe de comparaison, il semble que cette différence n'ait pas d'incidence sur le comportement. En effet, même s'ils sont en mesure d'attribuer une émotion morale à la victime, les participants du groupe à l'étude ne tiennent pas compte de cette information (question 3) lorsqu'ils choisissent d'adopter un comportement immoral (question 1). D'autres hypothèses pourraient également expliquer ce résultat. Il est à noter que la question au sujet de l'émotion attribuée à la victime est posée aux participants après la question sur le comportement. Il est donc possible que l'ordre des questions représente

un biais de notre étude. Seul un contrôle de l'ordre des questions permettrait de répondre à cette question.

### 5.1.3 Résultats troisième hypothèse : variation du degré de motivation morale en fonction de l'historique de délinquance pour chacune des histoires

Le troisième objectif de cette étude consistait à analyser les quatre dilemmes moraux auxquels ont été exposés les participants, de manière à évaluer si les deux groupes se distinguaient pour chacune des histoires ou si au contraire celles-ci étaient équivalentes. L'hypothèse était la suivante : il était attendu qu'il n'y ait pas de différence entre les groupes selon les histoires. Les histoires ayant été sélectionnées pour mesurer le même concept, soit le degré de motivation morale, nous nous attendions à ce que les participants se comportent de la même façon pour toutes les histoires. Les résultats ont permis de confirmer cette hypothèse, indiquant qu'il n'y a pas de différence significative entre les groupes lorsque les histoires sont comparées entre elles. Ceci signifie que les histoires sont équivalentes.

## 5.2 Forces et limites de l'étude

Cette étude comporte plusieurs forces. Tout d'abord, cet essai porte sur un sujet de recherche inédit, soit le concept de motivation morale mis en lien avec le comportement délinquant chez une population d'adolescents hébergés en centre de réadaptation. Aucune autre étude à ce sujet n'a été répertoriée. Il s'avère nécessaire de mieux comprendre les réelles motivations de cette clientèle à commettre des délits dans le but de leur offrir une réadaptation efficace tenant compte des besoins et des limites de cette population. Bien que la visée de cette étude soit exploratoire, nous souhaitons ouvrir la voie à de futures recherches qui s'intéresseraient plus spécifiquement à des programmes d'intervention axés sur les véritables causes de la délinquance.

Parmi les avantages de ce travail, notons la considération portée au choix d'un groupe de comparaison dont les caractéristiques sociodémographiques étaient comparables à

celles du groupe ciblé par l'étude. Une attention particulière fut consacrée à la sélection de participants présentant un âge, un niveau de scolarité, une ville et un milieu de vie équivalents. Nous souhaitons ainsi minimiser les biais associés au profil sociodémographique des participants. Il est possible toutefois que les groupes se distinguent sur des variables n'ayant pas été considérées dans le choix des participants, tel que le portrait socioéconomique. Plusieurs associations ayant été trouvées entre la pauvreté et la criminalité (Farrington et West, 1979; Anderson, 1993; Hagan et Peterson, 1995; Savignac, 2009), il s'agirait d'une variable intéressante à inclure dans l'analyse du comportement délinquant. D'autres travaux ont montré que ce ne serait pas le fait d'avoir un faible revenu qui conduirait à la délinquance, mais plutôt le mode de vie et les contraintes liées à la pauvreté qui représenteraient une motivation à poser des gestes délictueux (Farnworth et al., 1994). Considérant que deux des quatre histoires auxquelles les participants de l'étude ont été exposés impliquaient des intérêts économiques, nous pourrions penser que leurs motivations ont été influencées par leur environnement économique. En effet, pour un adolescent dont la situation financière est précaire, le gain monétaire associé au comportement immoral pourrait représenter un incitatif plus important que pour un adolescent issu d'un milieu plus favorisé.

Une autre force de l'étude réside dans l'instrument de mesure qui a été utilisé pour évaluer le degré de motivation morale des participants. Un des défis du projet consistait à trouver un instrument qui mesurerait l'affect plutôt que le raisonnement, dans un contexte fictif auquel les participants n'étaient pas directement exposés et qui ne les impliquait pas personnellement. D'abord, les histoires ont été construites de façon à ce qu'aucune mesure coercitive ne soit associée aux différents comportements qui s'offraient aux participants. Une mesure coercitive aurait pu être de se faire accuser de vol par la police à l'histoire 4 ou encore de recevoir une punition de la direction à l'histoire 3. Ceci permettait d'exclure la possibilité qu'un participant réponde qu'il adopterait un comportement moral dans le but d'éviter une sanction. Les seules conséquences négatives auxquelles ils étaient soumis dans les histoires étaient d'ordre

affectif (ex. éprouver de la culpabilité, de la honte, des remords, etc.), ce qui correspond au concept que nous cherchions à mesurer.

Cette étude contient également des limites. La principale limite dont nous devons tenir compte dans l'analyse des résultats est la faible puissance statistique découlant de la petite taille de l'échantillon ( $n = 33$ ). Considérant qu'un nombre restreint d'adolescents ont été interrogés, tant dans le groupe cible que dans le groupe de comparaison, une limite quant à la généralisation des résultats s'impose. Des recherches ultérieures qui incluraient davantage de participants permettraient de valider la représentativité des résultats obtenus dans cette étude. Cette limite a essentiellement été occasionnée par une difficulté à recruter des adolescents présentant un historique de délinquance et hébergés en centre de réadaptation qui souhaitaient prendre part à l'étude. De plus, un consentement de la part des parents était exigé pour les participants d'âge mineur, ce qui a fait en sorte que certains adolescents qui auraient désiré y participer n'ont pu être inclus à cause du refus des parents. La délinquance est un thème sensible dont l'exploration pouvait représenter un défi trop important pour certains adolescents ou certains parents.

Une limite supplémentaire à mentionner réfère au type de délits qui ont été commis par les adolescents du groupe cible. En effet, l'analyse des résultats ne prend pas en considération la nature du délit commis par le participant (ex. un vol, un meurtre, la vente de stupéfiants, etc.). Bien que tous les adolescents du groupe à l'étude présentent un historique de délinquance et donc ont commis au moins un délit passible d'incarcération en centre de réadaptation, nous ne détenons pas d'information sur la gravité et sur la fréquence du ou des délit(s) perpétrés. Le manque d'information au sujet du profil de criminalité des participants représente un désavantage en ce sens où il restreint la compréhension des résultats que nous pouvons faire. Il aurait été intéressant de pouvoir identifier des potentielles différences sur le degré de motivation morale en fonction de la nature du délit. À titre d'exemple, est-ce qu'un adolescent

ayant commis un vol se comporte de la même façon sur le plan des attributions émotionnelles qu'un adolescent qui a été arrêté pour avoir vendu de la drogue? L'analyse du comportement délinquant pourrait faire ressortir des différences en ce qui a trait au degré de motivation morale et constituer une donnée importante dans la prise en charge de ces comportements en ciblant les délits qui sont davantage associés à un déficit sur le plan affectif. Dans le même ordre d'idées, il aurait été intéressant de considérer davantage de données administratives dans l'analyse des résultats, plus spécifiquement en ce qui a trait au profil d'hébergement des adolescents identifiés avec un historique de délinquance. Bien que les participants ayant été recrutés pour faire partie du groupe cible soient tous hébergés en centre de réadaptation en raison d'un (ou des) délit(s) commis, ceux-ci n'y étaient pas hébergés depuis le même laps de temps. Étant donné que cette donnée ne fut pas recueillie, il est possible que notre échantillon comporte à la fois des participants avec un séjour en centre de réadaptation très bref et des participants incarcérés depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Le contrôle du temps d'hébergement dans l'analyse des résultats aurait permis de vérifier si cette variable influence le degré de motivation morale des participants du groupe cible. Des différences observées sur le plan de la motivation morale en fonction du temps d'hébergement justifieraient d'approfondir ce thème dans des recherches futures. Est-ce qu'un adolescent ayant reçu des services de réadaptation depuis un certain temps présenterait un degré de motivation morale plus élevé que des adolescents venant tout juste d'intégrer un centre jeunesse et n'ayant pas encore eu l'occasion de bénéficier des interventions cliniques offertes durant la durée du placement en garde fermée?

Une autre limite de l'étude porte sur l'évaluation du quotient intellectuel. Les données indiquent que la grande majorité des participants de l'étude ont obtenu un score très faible à l'épreuve de QI. Les scores se situant largement sous la moyenne de la population normale pour les participants des deux groupes, ceci soulève un questionnement quant à la validité de ces résultats. Une hypothèse qui permettrait d'expliquer ces mauvaises performances réfère à l'utilisation qui a été faite de la

mesure de QI choisie. En effet, il est à noter que la majorité des participants ont manqué de temps pour compléter l'épreuve, un temps maximal ayant été alloué aux chercheurs pour l'administration de l'ensemble des tests. Considérant que les participants n'ont pas bénéficié des conditions optimales pour l'évaluation de leur potentiel intellectuel, les résultats devraient être qualifiés d'invalides. Cependant, compte tenu du fait que tous les participants ont été exposés aux mêmes conditions et que les scores obtenus ne diffèrent pas selon les groupes, nous pourrions affirmer qu'il ne s'agit pas d'un biais significatif.

Une autre limite méthodologique qu'il s'avère pertinent de discuter réfère à l'échelle ayant été utilisée pour évaluer la présence de traits de psychopathie chez les participants des deux groupes. L'analyse des résultats à l'échelle de mesure auto-rapportée de Levenson révèle des scores moyens à élevés chez la majorité des participants. Même si nous nous attendions à ce que les adolescents ayant un historique de délinquance présentent davantage de traits de psychopathie que les adolescents du groupe de comparaison, nous n'avions pas prévu que des scores aussi élevés ressortent dans les deux groupes. À cet effet, une étude de Savard et ses collègues (2014) portant sur la validité de l'échelle de Levenson remet en question le degré de sensibilité de cette mesure. Les auteurs de cette étude soutiennent que le taux de prévalence observé dans l'échantillon ayant servi à valider l'échelle est élevé. Selon eux, ce résultat s'expliquerait par le choix des items composant l'échelle. Les items mesureraient des traits psychopathiques infracliniques plutôt que des traits de psychopathie avec une forte composante criminelle, ce qui veut donc dire qu'un adolescent obtenant un score élevé à cette échelle ne présenterait pas nécessairement un profil psychopathique prédisant la délinquance, tel que décrit par Hare (1993). L'utilisation de cette échelle, possiblement trop sensible pour réellement rendre compte d'un profil juste de psychopathie, nous a tout de même permis de déceler une différence entre les deux groupes. Cet apport suggère donc qu'il pourrait être pertinent de s'intéresser à cette variable de manière plus approfondie dans des recherches futures, en employant une

échelle moins sensible et en excluant des participants qui présenteraient des traits de psychopathie élevés, de manière à ce qu'il ne s'agisse pas d'un biais méthodologique dans l'analyse du lien entre la motivation morale et la délinquance.

En poursuivant dans la même direction, il nous semble indiqué de prendre également en considération d'autres problématiques susceptibles d'influencer la nature du comportement d'un adolescent. Mis à part la psychopathie ou la personnalité antisociale, d'autres problématiques associées à la santé mentale pourraient précipiter un individu vers un mode de vie délinquant. Plusieurs études montrent une forte prévalence des troubles psychopathologiques chez les mineurs incarcérés (Heller, 2020). Une revue de la littérature a d'ailleurs permis d'établir que 69,9 % des adolescents de sexe masculin détenus en garde fermée souffrent d'un trouble de santé mentale. Parmi les problématiques les plus fréquemment recensées, s'y retrouvent les dépendances aux substances, le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et le trouble des conduites (Colinns et al., 2010). Ces données justifient la pertinence d'intégrer cette variable à l'analyse du comportement délinquant, notamment à titre de cause susceptible d'interférer avec l'évaluation de la motivation morale ou potentiellement plus centrale dans la compréhension des conduites délictueuses que la motivation morale.

Une autre limite dont il nous paraît essentiel de tenir compte dans l'analyse des résultats a trait à une variable contrôle que nous avons choisi de mesurer, soit la désirabilité sociale. Tel que mentionné précédemment, les deux groupes à l'étude se distinguent significativement par rapport au degré de désirabilité sociale qu'ils affichent. Les participants n'ayant pas d'historique de délinquance obtiennent un score de désirabilité sociale plus élevé que ceux du groupe cible, ce qui implique qu'ils manifestent un désir plus important de se présenter sous un jour socialement désirable et une représentation moins honnête d'eux-mêmes (Dufour, 1997). Ce résultat soulève un questionnement important quant à la validité des réponses des participants du groupe de comparaison,

à savoir si celles-ci témoignent du réel degré de motivation morale du participant. Le fait qu'une différence significative soit observée entre les participants du groupe de comparaison et les participants du groupe cible nous amène également à douter de la validité de la différence constatée sur le plan de leur motivation morale. En effet, si les participants du groupe de comparaison étaient plus soucieux de leur image que les participants détenus en centre jeunesse, est-ce que le degré de motivation morale plus élevé dont ils ont fait preuve en entrevue traduit fidèlement leur fonctionnement émotionnel? Bien que nous ne puissions pas prévoir ce type de résultat, nous affirmons qu'il s'agit d'un biais considérable et que des études ultérieures dont la taille de l'échantillon serait plus grande pourraient confirmer ou infirmer cette tendance.

Enfin, bien que cet essai fournisse une meilleure compréhension du lien entre la motivation morale et le comportement délinquant, sa contribution se limite à une fonction exploratoire. En effet, nos conclusions ne permettent pas de formuler des recommandations cliniques ou d'envisager des avenues de changement dans le domaine de la délinquance juvénile. Même si nos résultats suggèrent que la motivation morale serait en cause dans le comportement délinquant à l'adolescence, des recherches plus élaborées seront nécessaires pour utiliser cette notion à des fins pratiques, comme l'amélioration du contenu des programmes d'intervention visant à enrayer les comportements délinquants.

### 5.3 Recherches futures et recommandations

À la lumière des limites abordées dans la section précédente, nous recommandons d'abord que des recherches futures incluent davantage de participants à leur échantillon. Une augmentation de la taille de l'échantillon fournirait une meilleure puissance statistique que celle dont la présente étude a bénéficié. Bien que les conclusions de notre étude soient intéressantes et qu'elles suggèrent d'approfondir le lien entre la motivation morale et la délinquance, nous recommandons de soumettre un plus grand nombre d'adolescents aux entrevues et aux questionnaires que nous avons

administrés afin d'améliorer la qualité de la généralisation des résultats. Pour pallier cette limite, nous proposons d'élargir le processus de recrutement à différents centres de réadaptation. Étant donné que la procédure de recrutement que nous avons mise en place est somme toute relativement simple à appliquer, au sens où ce sont les intervenants du milieu qui présentent le projet aux usagers et qui sondent leur intérêt à y participer, cette procédure pourrait être répliquée dans un plus grand nombre d'unités de garde fermée et d'écoles secondaires du même quartier.

Une autre recommandation découlant de l'analyse des forces et des limites effectuée précédemment concerne l'évaluation du fonctionnement cognitif des participants. Tel que discuté dans la section sur les variables contrôle, la mesure utilisée pour vérifier si les participants du groupe de comparaison et du groupe cible présentaient un potentiel intellectuel équivalent comportait des faiblesses importantes. Nous avons choisi de recourir aux Matrices de Ravens parce qu'elles offraient la possibilité d'obtenir un indice de quotient intellectuel de manière rapide et efficace et qu'elles étaient faciles à administrer. Par contre, le temps très limité dont nous disposions pour la passation de l'ensemble des questionnaires et entrevues nous a contraints à réduire le temps alloué aux participants pour compléter la tâche de QI. De ce fait, plusieurs participants n'ont pas bénéficié de suffisamment de temps pour terminer l'exercice, ce qui évidemment a affecté leur performance. De plus, la tâche étant administrée à la toute fin de l'entrevue, on pourrait s'attendre à ce que leur degré d'énergie ne soit à ce moment-là plus optimal, et que la fatigue ait également pu influencer la qualité de leur performance. Il serait donc indiqué que des travaux futurs intègrent une mesure de QI plus adaptée au contexte, ou encore qu'ils réservent davantage de temps aux participants, afin d'obtenir des résultats plus représentatifs des capacités intellectuelles. Nous tenions à inclure une mesure de QI à notre étude pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un biais significatif dans l'interprétation des résultats. En effet, si les participants présentent un indice de quotient intellectuel significativement sous la moyenne, on pourrait s'attendre à ce que leur performance aux tâches de motivation morale en soit affectée. L'échelle de

motivation morale sollicitant les ressources cognitives des participants lorsqu'ils sont appelés à attribuer des émotions, une faiblesse sur le plan du fonctionnement intellectuel risquerait donc d'interférer avec leur capacité à effectuer de bonnes attributions émotionnelles. Dans un tel cas, une mauvaise performance à la tâche de motivation morale serait potentiellement mieux expliquée par des lacunes intellectuelles que par une incapacité à se représenter le vécu émotionnel d'autrui. Le QI représente donc une variable d'intérêt dans l'analyse de la motivation morale et de la délinquance, de sorte qu'une attention particulière devrait y être portée dans le cadre de recherches futures sur le même thème.

## CONCLUSION

Cet essai visait à vérifier si la motivation morale pouvait influencer le comportement délinquant chez des adolescents hébergés en centre de réadaptation. Un devis de recherche à deux groupes (avec ou sans historique de délinquance) factoriel avec mesures répétées a été utilisé. Notre hypothèse principale était la suivante : comparativement au groupe sans historique de délinquance, le groupe avec un historique de délinquance performerait moins bien aux tâches de motivation morale, donc ne serait pas en mesure d'attribuer des émotions comme la culpabilité ou la honte à un transgresseur impliqué un dilemme moral. Cette hypothèse a été confirmée, c'est-à-dire qu'une différence significative a été observée entre les deux groupes sur le plan de la motivation morale, les adolescents avec un historique de délinquance présentant un degré de motivation morale plus faible que les adolescents du groupe de comparaison.

La méthodologie employée incluait principalement une entrevue permettant de comparer les deux groupes sur le plan de la motivation morale, soit le *MoMo Rating Scale*. À l'aide de cette tâche, nous avons été en mesure de déceler une différence entre les groupes en ce qui a trait à leur capacité à attribuer des émotions dans un contexte de dilemme moral. Nous avons également demandé aux participants de compléter des questionnaires afin de contrôler les variables suivantes : désirabilité sociale, traits psychopathiques et quotient intellectuel.

Les conclusions tirées de nos analyses doivent être nuancées et tenir compte de certaines limites dont nous avons discuté précédemment. Le nombre restreint de participants composant notre échantillon demeure la critique principale à adresser à ce travail. En effet, la faible puissance statistique rend difficile la généralisation des

résultats que nous avons obtenus. Toutefois, notre hypothèse principale ayant été confirmée, nous pensons que notre recherche pourrait représenter une direction intéressante pour des recherches futures qui souhaiteraient répliquer notre méthode auprès d'un plus grand nombre d'adolescents issus du milieu de la délinquance juvénile. Nos conclusions soutiennent qu'il s'avère pertinent d'explorer le fonctionnement émotionnel des adolescents pour mieux comprendre leur engagement dans des conduites délictueuses.

**ANNEXE A**

**FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES  
ADOLESCENTS HÉBERGÉS EN CENTRE DE RÉADAPTATION**

Étude sur l'attribution d'émotions morales chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

*Stéphanie Michaud, candidate au doctorat en psychologie (Psy.D) (étudiant-chercheur)*

*Luc Reid, Ph.D. (directeur de recherche)*

*Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal*

*Numéro de téléphone : 514-987-3000 poste 2593*

Il est important de bien lire et de comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que tu ne comprends pas ou qu'elle suscite des questions. Si c'est le cas, n'hésite pas à nous en faire part. Prends tout le temps nécessaire pour te décider.

**1) En quoi consiste cette recherche?**

Le but principal de cette recherche est de mieux comprendre la relation entre les émotions morales des jeunes (culpabilité, honte, embarras, empathie) et leurs comportements. Nous voulons étudier comment leurs capacités émotionnelles sont reliées aux comportements qu'ils présentent. Pour ce faire, nous comparerons les capacités émotionnelles des adolescents hébergés en centre jeunesse à celles d'adolescents n'étant pas hébergés centre jeunesse. En tout, 38 adolescents seront évalués dans le cadre de cette étude.

**2) Si tu acceptes de participer à cette recherche, qu'est-il attendu de toi?**

Ta participation consiste en une seule rencontre d'une heure (maximum). Lors de cette rencontre, un assistant de recherche de notre équipe :

- 1) te fera passer une courte entrevue durant laquelle tu seras invité à répondre à des questions portant sur des dilemmes moraux (ex. que ferais-tu dans telle situation? ou comment te sentirais-tu dans telle situation?);
- 2) te fera passer un petit test avec des figures représentant des motifs avec une pièce manquante. Tu devras sélectionner la pièce (parmi un choix de réponse) qui complète le mieux l'image.
- 3) te remettra des questionnaires à compléter sur ton opinion par rapport à différents sujets et sur tes comportements.

L'assistant restera avec toi dans le local pendant tu vas compléter le test et les questionnaires. Son rôle est de t'expliquer le déroulement de l'entrevue et

d'enregistrer tes réponses. L'assistant sera également présent pour te remettre les questionnaires à compléter et pour répondre à tes questions s'il y a lieu.

**3) Y aura-t-il des avantages si tu acceptes de participer à cette recherche?**

Tu ne retireras pas d'avantages directs en participant à ce projet de recherche. Cependant, ta participation nous aidera à mieux comprendre la relation entre les capacités émotionnelles des jeunes et leurs comportements par rapport aux autres adolescents ne faisant pas l'objet d'un placement en centre de réadaptation.

**4) Est-ce que ta participation à ce projet de recherche pourrait entraîner des risques ou des inconvénients?**

Tes réponses à l'entrevue et tes résultats aux tests et aux questionnaires demeureront confidentiels en tout temps. Cela signifie que les données ne seront pas divulguées à tes éducateurs ou à toute autre personne du Centre Jeunesse. Les résultats ne seront en aucun cas consignés à ton dossier au Centre Jeunesse et ne seront pas présentés devant le juge au tribunal. Tes résultats n'auront aucun impact sur ton placement et sur ta relation avec les éducateurs. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions. Toutefois, il se peut que les questions posées t'amènent à aborder certains problèmes que tu vis ou a vécus et qui sont difficiles pour toi. Tu n'es pas obligé de répondre à toutes les questions. Si tu ressens un malaise, n'hésite pas à en parler avec le chercheur. Il pourra te diriger vers ton intervenant ou des ressources appropriées. Les inconvénients à ta participation concernent le temps nécessaire aux entrevues.

**5) Est-ce que les renseignements seront confidentiels?**

Tous les renseignements recueillis dans cette étude seront traités de manière confidentielle et seront uniquement utilisés dans le cadre de ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche sont tenus de signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne pas divulguer tes réponses à toute autre personne n'étant pas un membre de l'équipe de recherche. Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par le chercheur principal. Aucune information permettant de t'identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est à dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Un code sera inscrit sur les questionnaires et les feuilles sur lesquelles seront consignées les informations recueillies durant l'entrevue. Seuls l'étudiant-chercheur, le directeur de recherche et les assistants de recherche auront accès à la liste de correspondance indiquant le nom du participant qui est associé au code. Tes renseignements seront détruits 5 ans après la fin du projet de recherche.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Tu pourras, toi aussi, demander au chercheur de consulter ton dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant,

afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible que tu n'aies pas accès à certaines de ces informations qu'une fois ta participation à la recherche terminée.

**6) Est-ce que tu vas pouvoir connaître les résultats de la recherche?**

Tu ne pourras pas avoir accès à tes résultats individuels. Par contre, si tu souhaites obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, tu peux en informer le chercheur et nous pourrons t'envoyer un résumé de la recherche soit par courriel ou par la poste.

**7) Est-ce que tu recevras une compensation pour ta participation à la recherche?**

Afin de te remercier pour ta participation au projet de recherche, nous t'offrons la chance de remporter un ballon de soccer d'une valeur de 50 \$. L'équipe recherche te remettra, à la fin de ton entrevue, un coupon sur lequel tu inscriras ton nom pour participer au tirage.

**8) Est-ce que tu es obligé de participer à cette recherche?**

Tu es libre de refuser de participer à cette recherche, et ce sans devoir nous expliquer les raisons de ton refus, et sans que cela nuise à tes relations avec les intervenants et les autres professionnels du Centre Jeunesse de Laval. Ta décision de participer ou de ne pas participer ne sera pas indiquée à ton dossier au Centre Jeunesse. Même si tu acceptes de participer, tu pourras retirer ton consentement à tout moment, simplement en informant le chercheur ou l'assistant de recherche, sans devoir t'expliquer et sans que cela ne te cause un quelconque préjudice. Les renseignements qui auront déjà été amassés seront alors immédiatement détruits.

**9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou si j'ai besoin de plus d'information tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?**

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur ta participation tu peux communiquer avec les responsables du projet au 514-987-3000 poste 2593.

Vous pouvez également vous adresser à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services si vous n'êtes pas satisfait de la qualité des services donnés par le Centre jeunesse de Laval en communiquant avec madame Hélène Bousquet, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, au 450 668-1010 poste 23628.

**10) Consentement à la recherche**

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. Je certifie qu'on me l'a expliqué verbalement. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision. Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni l'établissement et les organismes subventionnaires de la recherche de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Je souhaite recevoir une copie des résultats généraux de la recherche.

Par la poste à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_  
 Par courriel à l'adresse suivante :

**11) Déclaration du chercheur principal responsable**

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**12) Déclaration de l'assistant de recherche qui a obtenu le consentement, le cas échéant**

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**ANNEXE B**

**FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES  
PARENTS DES USAGERS DU CENTRE JEUNESSE DE LAVAL**

Étude sur l'attribution d'émotions morales chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

*Stéphanie Michaud, candidate au doctorat en psychologie (Psy.D) (étudiant-chercheur)*

*Luc Reid, Ph.D. (directeur de recherche)*

*Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal*

*Numéro de téléphone : 514-987-3000 poste 2593*

Bonjour,

Votre adolescent est invité(e) à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et de comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne comprenez pas ou qu'elle suscite des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

**1) En quoi consiste cette recherche?**

Le but principal de cette recherche est de mieux comprendre la relation entre les émotions morales des jeunes (culpabilité, honte, embarras, empathie) et leurs comportements. Nous voulons étudier comment leurs capacités émotionnelles sont reliées aux comportements qu'ils présentent. Pour ce faire, nous comparerons les capacités émotionnelles des adolescents hébergés en centre jeunesse à celles d'adolescents n'étant pas hébergés centre jeunesse. En tout, 38 adolescents seront évalués dans le cadre de cette étude.

**2) Si vous acceptez que votre adolescent participe à cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de lui?**

La participation de votre adolescent consiste en une seule rencontre d'une heure (maximum). Lors de cette rencontre, un assistant de recherche de notre équipe :

- 4) lui fera passer une courte entrevue durant laquelle il sera invité à répondre à des questions portant sur des dilemmes moraux (ex. que ferais-tu dans telle situation? ou comment te sentirais-tu dans telle situation?);
- 5) lui fera passer un petit test avec des figures représentant des motifs avec une pièce manquante. Il devra sélectionner la pièce (parmi un choix de réponse) qui complète le mieux l'image.
- 6) lui remettra des questionnaires à compléter sur son opinion par rapport à différents sujets et sur ses comportements.

L'assistant restera avec lui (elle) dans le local pendant qu'il (elle) va compléter le test et les questionnaires. Son rôle est d'expliquer à votre adolescent le déroulement de

l'entrevue et d'enregistrer ses réponses. L'assistant sera également présent pour lui remettre les questionnaires à compléter et pour répondre à ses questions s'il y a lieu.

**3) Y aura-t-il des avantages pour vous ou votre adolescent si vous acceptez qu'il (elle) participe à cette recherche?**

Vous et votre adolescent ne retirerez pas d'avantages directs en participant à ce projet de recherche. Cependant, sa participation nous aidera à mieux comprendre la relation entre les capacités émotionnelles des jeunes et leurs comportements par rapport aux autres adolescents ne faisant pas l'objet d'un placement en centre de réadaptation.

**4) Est-ce que la participation de mon adolescent à ce projet de recherche pourrait entraîner des risques ou des inconvénients?**

Il y a peu de risques liés à la participation de votre adolescent. Ses réponses à l'entrevue et ses résultats aux tests et aux questionnaires demeureront confidentiels en tout temps. Cela signifie que les données ne seront pas divulguées à ses éducateurs, à son ou sa travailleur(euse) social(e) ou à toute autre personne du Centre Jeunesse. Les résultats ne seront en aucun cas consignés à son dossier au Centre Jeunesse et ne seront pas présentés devant le juge au tribunal. Ses résultats n'auront donc aucun impact sur son placement et sur sa relation avec les éducateurs. Toutefois, il se peut que les questions posées l'amènent à aborder certains problèmes qu'il vit ou qu'il a vécus et qui sont difficiles pour lui. Si votre adolescent vit un malaise durant l'entrevue, il pourra en discuter avec l'assistant présent durant la rencontre qui pourra répondre à ses questions à tout moment. Les inconvénients à sa participation concernent le temps nécessaire aux entrevues.

**5) Est-ce que les renseignements seront confidentiels?**

Tous les renseignements recueillis dans cette étude seront traités de manière confidentielle et seront uniquement utilisés dans le cadre de ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche sont tenus de signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne pas divulguer les réponses de votre adolescent à toute autre personne n'étant pas un membre de l'équipe de recherche.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par le chercheur principal. Aucune information permettant d'identifier votre adolescent d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est à dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Un code sera inscrit sur les questionnaires et les feuilles sur lesquelles seront consignées les informations recueillies durant l'entrevue. Seuls l'étudiant-chercheur, le directeur de recherche et les assistants de recherche auront accès à la liste de correspondance indiquant le nom du participant qui est associé au code. Les renseignements seront détruits 5 ans après la fin du projet de recherche.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Vous et votre adolescent pouvez demander au chercheur de consulter le dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant, afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible que vous n'ayez accès à certaines de ces informations qu'une fois la participation à la recherche terminée.

**6) Est-ce que vous allez pouvoir connaître les résultats de la recherche?**

Vous ne pourrez pas avoir accès aux résultats individuels de votre adolescent. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, vous pouvez en informer le chercheur qui vous présentera le formulaire de consentement. Nous pourrions vous envoyer un résumé de la recherche soit par courriel ou par la poste.

**7) Est-ce que vous recevrez, vous ou votre adolescent, une compensation pour sa participation à la recherche?**

Afin de le remercier pour sa participation, votre adolescent aura la chance de remporter un ballon de soccer d'une valeur de 50 \$. L'équipe recherche lui remettra, à la fin de son entrevue, un coupon sur lequel il inscrira son nom pour participer au tirage.

**8) Est-ce que vous êtes obligé d'accepter que votre adolescent participe à la recherche?**

Vous êtes libre de refuser que votre adolescent participe à cette recherche, et ce sans devoir nous expliquer les raisons de votre refus, et sans que cela nuise à vos relations ou aux relations de votre adolescent avec les intervenants et les autres professionnels du Centre Jeunesse de Laval. Votre décision d'autoriser votre adolescent à participer ou à ne pas participer ne sera pas indiquée à son dossier au Centre Jeunesse.

Il est à noter que même si vous acceptez que votre adolescent y participe, vous pouvez décider de retirer votre autorisation en tout temps, simplement en informant le responsable de la recherche sans devoir vous expliquer et sans que cela ne cause un quelconque préjudice à vous ou à votre adolescent. Les renseignements qui auront déjà été amassés seront alors immédiatement détruits.

**9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou si j'ai besoin de plus d'information tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?**

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur la participation de votre adolescent vous pouvez communiquer avec les responsables du projet au 514-987-3000 poste 2593.

Vous pouvez également vous adresser à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services si vous n'êtes pas satisfait de la qualité des services donnés par le Centre jeunesse de Laval en communiquant avec madame Hélène Bousquet, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, au 450 668-1010 poste 23628

**10) Consentement à la recherche**

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à ce que mon adolescent participe à cette recherche sans contrainte ni pression. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni l'établissement et les organismes subventionnaires de la recherche de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Il est à noté qu'il s'agit d'un consentement obtenu verbalement dans le cadre d'un entretien téléphonique.

Accord verbal du parent : Oui  Non

\_\_\_\_\_  
Nom du parent qui consent

\_\_\_\_\_  
Nom de l'adolescent concerné

\_\_\_\_\_  
Date du consentement

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne ayant obtenu le consentement

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne ayant obtenu le consentement

Je souhaite recevoir une copie du résumé général de la recherche.

Par la poste à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_  
 Par courriel à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

### 11) Déclaration du chercheur responsable

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à la participation de son adolescent au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**ANNEXE C**  
**FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES**  
**ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MAXIME**

Étude sur l'attribution d'émotions morales chez les adolescents ayant un historique  
de délinquance

*Stéphanie Michaud, candidate au doctorat en psychologie (Psy.D) (étudiant-  
chercheur)*

*Luc Reid, Ph.D. (directeur de recherche)*

*Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal*

*Numéro de téléphone : 514-987-3000 poste 2593*

Il est important de bien lire et de comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne comprends pas ou qu'elle suscite des questions. Si c'est le cas, n'hésite pas à nous en faire part. Prends tout le temps nécessaire pour te décider.

**1) En quoi consiste cette recherche?**

Le but principal de cette recherche est de mieux comprendre la relation entre les émotions morales des jeunes (culpabilité, honte, embarras, empathie) et leurs comportements. Nous voulons étudier comment leurs capacités émotionnelles sont reliées aux comportements qu'ils présentent.

**2) Si tu acceptes de participer à cette recherche, qu'est-il attendu de toi?**

Ta participation consiste en une seule rencontre d'une heure (maximum). Lors de cette rencontre, un assistant de recherche de notre équipe :

- 1) te fera passer une courte entrevue durant laquelle tu seras invité à répondre à des questions portant sur des dilemmes moraux (ex. que ferais-tu dans telle situation? ou comment te sentirais-tu dans telle situation?);
- 2) te fera passer un petit test (avec des images);
- 3) te remettra des questionnaires à compléter.

L'assistant restera avec toi dans le local pendant tu vas compléter le test et les questionnaires. Son rôle est de t'expliquer le déroulement de l'entrevue et d'enregistrer tes réponses. L'assistant sera également présent pour te remettre les questionnaires à compléter et pour répondre à tes questions s'il y a lieu.

**3) Y aura-t-il des avantages si tu acceptes de participer à cette recherche?**

Tu ne retires pas d'avantages directs en participant à ce projet de recherche. Cependant, ta participation nous aidera à mieux comprendre la relation entre les capacités émotionnelles des jeunes et leurs comportements par rapport aux autres adolescents ne faisant pas l'objet d'un placement en centre de réadaptation.

**4) Est-ce que ta participation à ce projet de recherche pourrait entraîner des risques ou des inconvénients?**

Il n'y a aucun risque pour toi à participer à cette recherche. Tes réponses à l'entrevue et tes résultats aux tests et aux questionnaires demeureront confidentiels en tout temps. Cela signifie que les données ne seront pas divulguées à tes enseignants, à ton directeur ou à ta directrice ou à toute autre membre du personnel de l'école. Les résultats ne seront en aucun cas consignés à ton dossier académique.

L'entrevue, le test et les questionnaires ne présentent aucun danger et ne comportent aucun inconvénient, mis à part le temps requis par l'entrevue. Si tu vis un malaise durant l'entrevue, tu pourras en discuter avec l'assistant présent durant la rencontre qui pourra répondre à tes questions à tout moment.

**5) Est-ce que les renseignements seront confidentiels?**

Tous les renseignements recueillis dans cette étude seront traités de manière confidentielle et seront uniquement utilisés dans le cadre de ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche sont tenus de signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne pas divulguer tes réponses à toute autre personne n'étant pas un membre de l'équipe de recherche.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par notre équipe de recherche. Aucune information permettant de t'identifier ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir que les renseignements proviennent de toi. Un code (numéro arbitraire) sera inscrit sur les questionnaires et les feuilles où seront consignées les informations recueillies durant l'entrevue, au lieu de ton nom. Seuls le chercheur et les assistants de recherche auront accès à la liste de correspondance entre ce code et ton identité. La liste de correspondance, le protocole du test, l'enregistrement de l'entrevue et les questionnaires seront conservés dans un classeur verrouillé situé dans les bureaux du laboratoire de recherche à l'université. Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à ton entrevue seront conservés sous clé durant la durée de l'étude. L'ensemble des documents sera détruit cinq ans après la dernière communication scientifique.

**6) Est-ce que tu vas pouvoir connaître les résultats de la recherche?**

Tu ne pourras pas avoir accès à tes résultats individuels. Par contre, si tu souhaites obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, tu peux en informer le chercheur et nous pourrons t'envoyer un résumé de la recherche soit par courriel ou par la poste.

**7) Est-ce que tu recevras une compensation pour ta participation à la recherche?**

En participant à cette recherche, tu courras la chance de gagner une carte cadeau de la boutique Sports Experts d'une valeur de 50 \$.

**8) Est-ce que tu es obligé de participer à cette recherche?**

Tu es libre de refuser de participer à cette recherche, et ce sans devoir nous expliquer les raisons de ton refus, et sans que cela nuise à tes relations avec

enseignants et les autres membres du personnel de l'école. Ta décision de participer ou de ne pas participer ne sera pas indiquée à ton dossier académique. Même si tu acceptes de participer, tu pourras retirer ton consentement à tout moment, simplement en informant le chercheur ou l'assistant de recherche, sans devoir t'expliquer et sans que cela ne te cause un quelconque préjudice. Les renseignements qui auront déjà été amassés seront alors immédiatement détruits.

**9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou si j'ai besoin de plus d'information tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?**

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet au 514-987-3000 poste 2593. Des questions sur vos droits? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : Cerpe4@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 3642.

**10) Consentement à la recherche**

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

Je souhaite recevoir une copie du résumé général de la recherche.

Par la poste à l'adresse suivante :

---

Par courriel à l'adresse suivante :

---

**11) Déclaration du chercheur**

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

**ANNEXE D**  
**FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES**  
**PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-MAXIME**

Étude sur l'attribution d'émotions morales chez les adolescents ayant un historique  
de délinquance

*Stéphanie Michaud, candidate au doctorat en psychologie (Psy.D) (étudiant-  
chercheur)*

*Luc Reid, Ph.D. (directeur de recherche)*

*Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal*

*Numéro de téléphone : 514-987-3000 poste 2593*

Bonjour,

Votre enfant est invité(e) à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et de comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne comprenez pas ou qu'elle suscite des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

**1) En quoi consiste cette recherche?**

Le but principal de cette recherche est de mieux comprendre la relation entre les émotions morales des jeunes (culpabilité, honte, embarras, empathie) et leurs comportements. Nous voulons étudier comment leurs capacités émotionnelles sont reliées aux comportements qu'ils présentent.

**2) Si vous acceptez que votre enfant participe à cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de lui?**

La participation de votre enfant consiste en une seule rencontre d'une heure (maximum). Lors de cette rencontre, un assistant de recherche de notre équipe :

- 1) lui fera passer une courte entrevue durant laquelle votre enfant sera invité à répondre à des questions portant sur des dilemmes moraux (ex. que ferais-tu dans telle situation? ou comment te sentirais-tu dans telle situation?);
- 2) lui fera passer un petit test (avec des images);
- 3) lui remettra des questionnaires.

L'assistant restera avec lui (elle) dans le local pendant qu'il (elle) va compléter le test et les questionnaires. Son rôle est d'expliquer à votre enfant le déroulement de l'entrevue et d'enregistrer ses réponses. L'assistant sera également présent pour lui remettre les questionnaires à compléter et pour répondre à ses questions s'il y a lieu.

**3) Y aura-t-il des avantages pour vous ou votre enfant si vous acceptez qu'il (elle) participe à cette recherche?**

Vous et votre enfant ne retirerez pas d'avantages directs en participant à ce projet de recherche. Cependant, sa participation nous aidera à mieux comprendre la relation entre les capacités émotionnelles des jeunes et leurs comportements par rapport à des adolescents hébergés en centre de réadaptation en raison de comportements délinquants.

**4) Est-ce que la participation de mon enfant à ce projet de recherche pourrait entraîner des risques ou des inconvénients?**

Il n'y a aucun risque pour vous ou votre enfant à participer à cette recherche. Ses réponses à l'entrevue et ses résultats aux tests et aux questionnaires (données brutes) demeureront confidentiels en tout temps. Cela signifie que les données ne seront pas divulguées à ses enseignants, à son ou sa directeur (trice) ou à toute autre membre du personnel de l'école. Les résultats ne seront en aucun cas consignés au dossier académique de votre enfant.

L'entrevue, le test et les questionnaires ne présentent aucun danger et ne comportent aucun inconvénient, mis à part le temps requis par l'entrevue. L'entrevue se déroulera à l'heure du dîner, de manière à ce que la participation de votre enfant au projet de recherche n'interfère d'aucune façon avec ses activités académiques.

Si votre enfant vit un malaise durant l'entrevue, il pourra en discuter avec l'assistant présent durant la rencontre qui pourra répondre à ses questions à tout moment.

**5) Est-ce que les renseignements seront confidentiels?**

Tous les renseignements recueillis dans cette étude seront traités de manière confidentielle et seront uniquement utilisés dans le cadre de ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche sont tenus de signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne pas divulguer les réponses de votre enfant à toute autre personne n'étant pas un membre de l'équipe de recherche.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par notre équipe de recherche. Aucune information permettant de vous identifier ou d'identifier votre enfant ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir que les renseignements proviennent de votre enfant. Un code (numéro arbitraire) sera inscrit sur les questionnaires et les feuilles où seront consignées les informations recueillies durant l'entrevue, au lieu du nom de votre enfant. Seuls le chercheur et les assistants de recherche auront accès à la liste de correspondance entre ce code et l'identité de votre enfant. La liste de correspondance, le protocole du test, l'enregistrement de l'entrevue et les questionnaires complétés par votre enfant seront conservés dans un classeur verrouillé situé dans les bureaux du laboratoire de recherche à l'université. Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sous clé durant la durée de l'étude. L'ensemble des documents sera détruit cinq ans après la dernière communication scientifique.

**6) Est-ce que vous allez pouvoir connaître les résultats de la recherche?**

Vous ne pourrez pas avoir accès aux résultats individuels de votre enfant. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, vous pouvez en informer le chercheur qui vous présentera le formulaire de consentement. Nous pourrions vous envoyer un résumé de la recherche soit par courriel ou par la poste.

**7) Est-ce que vous recevrez, vous ou votre enfant, une compensation pour sa participation à la recherche?**

En participant à cette recherche, votre enfant courra la chance de gagner une carte cadeau de la boutique Sports Experts d'une valeur de 50 \$.

**8) Est-ce que vous êtes obligé d'accepter que votre enfant participe à la recherche?**

Vous êtes libre de refuser que votre enfant participe à cette recherche, et ce sans devoir nous expliquer les raisons de votre refus, et sans que cela nuise à vos relations ou aux relations de votre enfant avec les enseignants et les autres membres du personnel de l'école. Votre décision d'autoriser votre enfant à participer ou à ne pas participer ne sera pas indiquée à son dossier académique. Il est à noter que même si vous acceptez que votre enfant y participe, vous pouvez décider de retirer votre autorisation en tout temps, simplement en informant le responsable de la recherche sans devoir vous expliquer et sans que cela ne cause un quelconque préjudice à vous ou à votre enfant. Les renseignements qui auront déjà été amassés seront alors immédiatement détruits.

**9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou si j'ai besoin de plus d'information tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?**

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet au 514-987-3000 poste 2593. Des questions sur vos droits? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : Cerpe4@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 3642.

**10) Consentement à la recherche**

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à ce que mon enfant \_\_\_\_\_ participe à cette recherche sans contrainte ni pression. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction. Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

\_\_\_\_\_

Nom du parent

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

Je souhaite recevoir une copie du résumé général de la recherche.

Par la poste à l'adresse suivante :

---

Par courriel à l'adresse suivante :

---

### 11) Déclaration du chercheur

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

**ANNEXE E**  
**ENTREVUE MESURANT LA MOTIVATION MORALE**

**Collecte de données**  
**Entrevue avec les participants**

---

*Consigne : Regarde chacun des visages qui sont associés à une émotion. Prends le temps de lire tous les mots et de regarder tous les visages. Je vais maintenant te lire 4 scénarios. Écoute attentivement, car je vais te poser des questions après chaque scénario. Il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse.*

Scénarios

**Histoire #1 : Vente de la motocyclette**

1. Tu vends ta motocyclette 500\$. Un jeune homme est intéressé. Il négocie avec toi et tu acceptes de baisser ton prix à 450\$. Puis, il te dit: «Désolé, je n'ai pas l'argent sur moi, je vais courir vite à la maison pour aller le chercher. Je serai de retour dans une demi-heure». Tu lui réponds : «D'accord, je vais t'attendre». Peu de temps après qu'il soit parti, un autre client manifeste son intérêt pour la motocyclette et celui-ci est prêt à payer le plein prix (500\$).

a) Que ferais-tu ?

---

---

---

b) Pourquoi ?

---

---

---

c) Comment te sens-tu par rapport à ton choix ?

---

---

---

d) Pourquoi ?

---

---

---

e) Imagine que tu sois le premier client et que lorsque tu reviens avec l'argent, que tu constates que le vendeur a décidé de vendre la motocyclette à un autre client qui lui offrait de payer le plein prix. Comment te sentirais-tu ?

---

---

---

f) Pourquoi ?

---

---

---

g) Toi, comprendrais-tu le vendeur (qui aurait vendu la motocyclette au 2<sup>e</sup> client) ?

---

---

---

h) Pourquoi ?

---

---

---

**Histoire #2 : Laisser un innocent porter le blâme. (Conflit entre deux normes : dénoncer un ami VS condamner un innocent)**

2. Tu sais que ton ami a vandalisé les murs de l'école (fait des graffitis) nouvellement décorée. Un autre adolescent innocent est accusé de cela et menacé d'exclusion de l'école.

a) Que ferais-tu ?

---

---

---

b) Pourquoi ?

---

---

---

c) Comment te sentirais-tu par rapport à ton choix ?

---

---

---

d) Pourquoi ?

---

---

---

e) Imagine que tu sois l'adolescent qui est innocent. Comment te sentirais-tu à sa place ?

---

---

---

f) Pourquoi ?

---

---

---

g) Selon toi, comment se sent l'adolescent qui a fait les graffitis et qui ne s'est pas fait prendre ?

---

---

---

h) Pourquoi ?

---

---

---

**Histoire #3 : Mentir pour obtenir une récompense**

3. Un étudiant se fait offrir un prix Méritas comme récompense pour une idée brillante d'activité parascolaire, l'enseignant ne sachant pas que l'idée provient d'un autre étudiant.

a) Que ferais-tu à la place de l'étudiant qui a reçu la récompense ?

---

---

---

b) Pourquoi ?

---

---

---

c) Comment te sens-tu par rapport à ton choix ?

---

---

---

d) Pourquoi ?

---

---

---

e) Imagine que tu sois l'adolescent qui a eu l'idée brillante. Comment te sentirais-tu à sa place ?

---

---

---

f) Pourquoi

---

---

---

g) Selon toi, comment se sent l'étudiant qui a reçu le prix Méritas ?

---

---

---

h) Pourquoi ?

---

---

---

**Histoire #4 : Garder un objet perdu**

4. Tu trouves un sac à main contenant 200\$, ayant été perdu par une femme âgée qui a l'air pauvre.

a) Que fais-tu ?

---

---

---

b) Pourquoi ?

---

---

---

c) Comment te sens-tu par rapport à ton choix ?

---

---

---

d) Pourquoi ?

---

---

---

e) Imagine que tu sois la femme qui a perdu son sac à main. Comment te sentiras-tu à sa place ?

---

---

---

f) Pourquoi ?

---

---

---

g) Si quelqu'un avait décidé de garder le sac à main, comment penses-tu que cette personne se sentirait ?

---

---

---

h) Pourquoi ?

---

---

---

## ANNEXE F

### GRILLE DE CORRECTION ENTREVUE MESURANT LA MOTIVATION MORALE

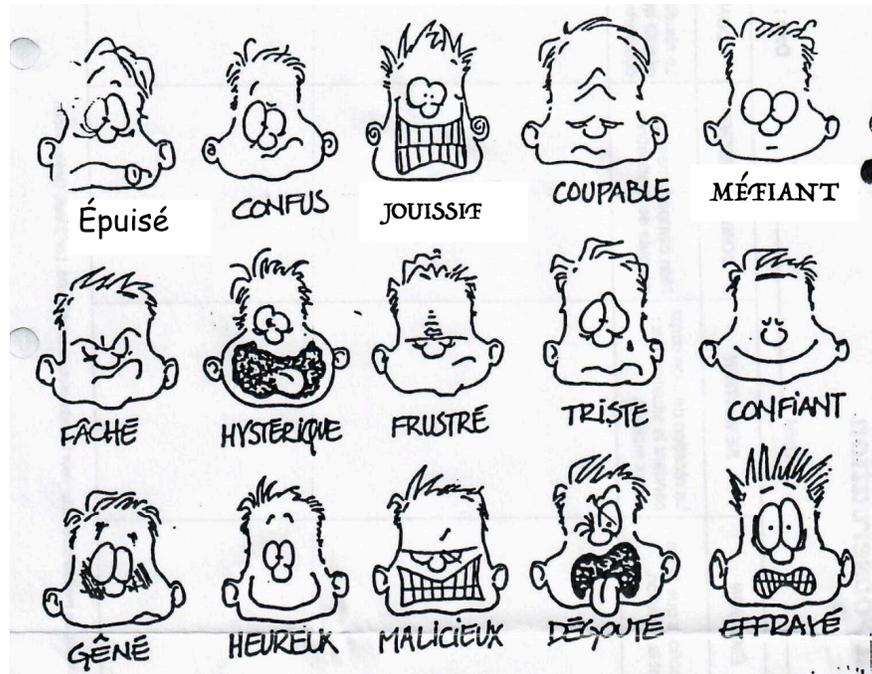
	QUESTIONS	RÉPONSES	POINTAGE
Histoire #1	a. <b>Comportement &amp;</b> b. Justification	Comportement moral (vendre au 1 <sup>er</sup> acheteur) + justification cohérente avec a Comportement moral (vendre au 1 <sup>er</sup> acheteur) + justification pas cohérente avec a Comportement pas moral (vendre au 2 <sup>e</sup> acheteur) (indépendamment de la justification)	1 0 0
	c. <b>Émotion en lien avec le comportement &amp;</b> d. Justification	Morale (culpabilité, honte, embarras, empathie) + justification cohérente avec c Morale + justification non cohérente avec c Pas morale (indépendamment de la justification)	1 0 0
	e. <b>Émotion de la victime &amp;</b> f. Justification	Empathie + justification cohérente avec e Empathie + justification non cohérente avec e Pas d'empathie (indépendamment de la justification)	1 0 0
Histoire #2	a. <b>Comportement &amp;</b> b. Justification	Moral (dénoncer ou confronter le coupable) + justification cohérente avec a Moral (dénoncer le coupable) + justification non cohérente avec a Pas moral (ne pas dénoncer le coupable) (indépendamment de la justification)	1 0 0
	c. <b>Émotion en lien avec le comportement &amp;</b> d. Justification	Morale (démonstration d'un conflit interne entre les deux valeurs suivantes : amitié et justice) + justification cohérente avec c Morale + justification non cohérente avec c Pas morale (indépendamment de la justification)	1 0 0
	e. <b>Émotion de la victime &amp;</b> f. Justification?	Empathie + justification cohérente avec e Empathie + justification pas cohérente avec e Pas d'empathie (indépendamment de la justification)	1 0 0

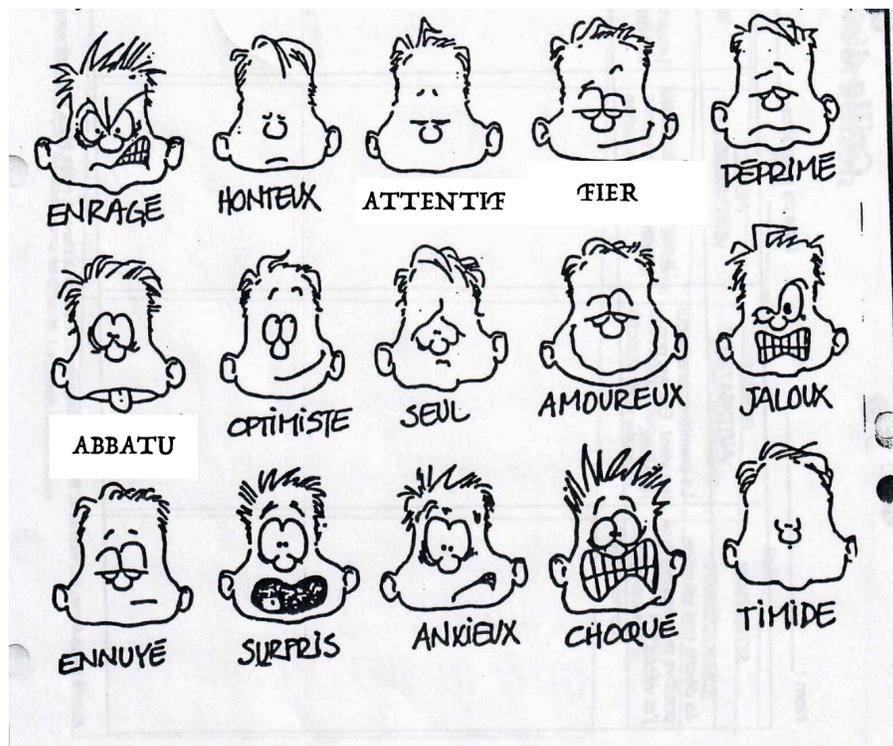
	g. <b>Émotion transgresseur &amp;</b> h. Justification	Attribution émotion morale + justification cohérente avec g (comprend que les deux types de positions sont possibles : morale et pas morale) Attribution morale + justification pas cohérente avec g Pas d'attribution d'émotion morale (indépendamment de la justification)	1 0 0
	QUESTIONS	RÉPONSES	POINTAGE
Histoire #3	a. <b>Comportement &amp;</b> b. Justification	Moral (dire la vérité) + justification cohérente avec a Moral (dire la vérité) + justification non cohérente avec a Pas moral (ne pas dire la vérité) (indépendamment de la justification)	1 0 0
	c. <b>Émotion en lien avec le comportement &amp;</b> d. Justification	Morale + justification cohérente avec c Morale + justification pas cohérente avec c Pas morale (indépendamment de la justification)	1 0 0
	e. <b>Émotion de la victime</b> f. Justification	Empathie + justification cohérente avec e Empathie + justification pas cohérente avec e Pas d'empathie (indépendamment de la justification)	1 0 0
	g. <b>Émotion transgresseur &amp;</b> h. Justification	Attribution émotion morale + justification cohérente avec g Attribution émotion morale + justification pas cohérente avec g Pas d'attribution d'émotion morale (indépendamment de la justification)	1 0 0
Histoire #4	a. <b>Comportement &amp;</b> b. Justification	Moral (remettre ou essayer de remettre l'objet perdu à son propriétaire) + justification cohérente avec a Moral + justification non cohérente avec a Pas moral (garder l'objet perdu) (indépendamment de la justification)	1 0 0
	c. <b>Émotion en lien avec le comportement &amp;</b> d. Justification	Morale (empathie envers la victime / fierté d'avoir adopté comportement moral) + justification cohérente avec c Morale + justification non cohérente avec c Pas morale (pas d'empathie envers la victime / indifférence)	1 0 0
	e. <b>Émotion de la victime &amp;</b> f. Justification	Empathie + justification cohérente avec e Empathie + justification non cohérente avec e	1 0 0

		Pas d'empathie (indépendamment de la justification)	
	g. <b>Émotion du transgresseur &amp;</b> h. Justification	Attribution émotion morale + justification cohérente avec g Attribution émotion morale + justification non cohérente avec g Pas d'attribution émotion morale (indépendamment de la justification)	1 0 0

## ANNEXE G

### SUPPORT VISUEL PRÉSENTÉ AUX PARTICIPANTS LORS DE L'ENTREVUE MESURANT LA MOTIVATION MORALE







## ANNEXE I

### Échelle d'attitudes de Levenson, Kiehl et Fitzpatrick, 1995. (Adaptation et validation française par Savard, Lussier et Sabourin, 2014) – DÉPISTAGE DES TRAITS DE PSYCHOPATHIE

#### ÉCHELLE D'ATTITUDES

Les énoncés présentés ci-dessous expriment différentes opinions et pour lesquelles il n'y a ni bonnes, ni mauvaises réponses. Vous serez probablement en désaccord avec certains des items et en accord avec d'autres. Lisez attentivement chaque énoncé et encerclez le chiffre qui décrit le mieux dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec l'énoncé ou jusqu'à quel point il s'applique à vous.

	Fortement en désaccord	Quelque peu en désaccord	Quelque peu en accord	Fortement d'accord
1. Le succès est fondé sur la loi du plus fort; je ne me soucie pas des perdants.	1	2	3	4
2. Pour moi, tout est correct du moment que je m'en tire bien.	1	2	3	4
3. Dans le monde d'aujourd'hui, je me sens justifié(e) de faire n'importe quoi pour réussir.	1	2	3	4
4. Mon but principal dans la vie, c'est d'aller chercher le plus de bonnes choses possible.	1	2	3	4
5. Mon premier but, c'est de faire beaucoup d'argent.	1	2	3	4
6. Je laisse aux autres le souci des belles valeurs; moi, je me préoccupe du résultat final.	1	2	3	4
7. En général, les gens qui sont assez stupides pour se faire avoir le méritent.	1	2	3	4
8. Ma priorité absolue, ce sont mes propres intérêts.	1	2	3	4
9. Je dis aux autres ce qu'ils veulent bien entendre pour les amener à faire ce que je veux.	1	2	3	4
10. Ça me dérangerait que la réussite me vienne aux dépens d'un autre.	1	2	3	4
11. Souvent, ça me plaît bien une belle petite combine.	1	2	3	4
12. Je me fais un point d'honneur de ne pas blesser les autres dans la poursuite de mes intérêts.	1	2	3	4
13. Je prends plaisir à jouer avec les sentiments des autres.	1	2	3	4

	Fortement en désaccord	Quelque peu en désaccord	Quelque peu en accord	Fortement d'accord
14. Je me sens mal si mes paroles ou mes gestes font de la peine à quelqu'un.	1	2	3	4
15. Même si j'essaie à tout prix de vendre quelque chose, je n'irais pas jusqu'à mentir pour le faire.	1	2	3	4
16. Ce n'est pas bien de tricher parce que c'est injuste pour les autres.	1	2	3	4
17. Je me retrouve devant le même type de problèmes d'une fois à l'autre.	1	2	3	4
18. J'éprouve souvent de l'ennui.	1	2	3	4
19. Je me sens capable de poursuivre un même but sur une longue période de temps.	1	2	3	4
20. Je ne fais pas de projets très longtemps à l'avance.	1	2	3	4
21. Je perds vite intérêt dans ce que j'entreprends.	1	2	3	4
22. La plupart de mes problèmes viennent du fait que les autres ne me comprennent tout simplement pas.	1	2	3	4
23. Avant de faire quoi que ce soit, j'en pèse toutes les conséquences possibles.	1	2	3	4
24. J'ai eu un tas d'engueulades avec d'autres personnes.	1	2	3	4
25. Quand je suis frustré(e), souvent je me défoule en piquant une crise de colère.	1	2	3	4
26. On surestime l'amour.	1	2	3	4

© Développé par Levenson, Kiehl, & Fitzpatrick (1995). Adaptation et validation française par Savard, Lussier, & Sabourin (2014).

## ANNEXE J

### GRILLE DE CORRECTION – Échelle d'attitudes de Levenson, Kiehl et Fitzpatrick, 1995. (Adaptation et validation française par Savard, Lussier et Sabourin, 2014) – DÉPISTAGE DES TRAITS DE PSYCHOPATHIE

#### Clé de correction

##### Items à inverser

10 – 12 – 14 – 15 – 16 – 19 – 23

##### Psychopathie primaire (16 items)

1 à 16

##### Psychopathie secondaire (10 items)

17 à 26

##### Cut-off du lab

Psychopathie primaire : 30  
Psychopathie secondaire : 19

##### Cut-off de Brinkley :

Résultat élevé : 58 et plus  
Résultats moyens : 49-57  
Résultats faibles : 48 et moins

**ANNEXE K**  
**ÉCHELLE DE DÉsirABILITÉ SOCIALE DE STRAHAN ET GERBASI**  
**(1972)**

**ÉCHELLE DE DÉsirABILITÉ SOCIALE**

Strahan et Gerbasi (1972)

Instructions: Veuillez répondre par vrai ou faux. Indiquez le chiffre correspondant à votre réponse sur la feuille-réponse.

1 = Vrai      0 = Faux

1. Je n'hésite jamais à faire un effort pour aider une personne en difficulté.
2. Je n'ai jamais profondément détesté qui que ce soit.
3. Il m'arrive de me sentir irrité de ne pas avoir obtenu ce que je voulais.
4. Il m'est arrivé à quelques reprises d'abandonner quelque chose par manque de confiance en moi-même.
5. J'ai parfois eu envie de me révolter contre les figures d'autorité, même si je savais qu'elles avaient raison.
6. Je me souviens d'avoir fait semblant d'être malade pour me tirer d'affaire.
7. Il m'est arrivé de profiter de quelqu'un.
8. Lorsque je commets une erreur, je ne refuse jamais de l'admettre.
9. J'essaie toujours de mettre en pratique les idées que je défends.
10. J'essaie parfois de me venger, plutôt que de pardonner et d'oublier.
11. Lorsque je ne connais pas une chose, je n'ai aucune difficulté à l'admettre.

12. Je suis toujours poli, même avec les personnes désagréables.
13. Il m'est arrivé d'insister pour que l'on fasse les choses à ma façon.
14. Il m'est parfois arrivé d'avoir envie de casser des choses.
15. Jamais il ne me viendrait à l'esprit de laisser quelqu'un d'autre être puni pour une faute que j'aurai commise.
16. Je ne m'offusque jamais lorsqu'on me fait remarquer qu'un service en attire un autre.
17. Je ne suis jamais contrarié lorsque les gens expriment des idées très différentes des miennes.
18. Il m'est arrivé de ressentir une certaine jalousie devant la chance des autres.
19. Je me sens parfois irrité par les gens qui me demandent des services.
20. Je n'ai jamais dit volontairement quoi que ce soit qui puisse blesser quelqu'un.

ANNEXE L  
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE



CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4: sciences humaines) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet :

Nom de l'étudiant : Programme d'études : Direction de recherche :

L'attribution d'émotions morales chez les adolescents délinquants Stéphanie MICHAUD  
Doctorat en psychologie  
Luc REID

**Modalités d'application**

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission.** Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Thérèse Bouffard

Présidente du CERPE 4 : Faculté des sciences humaines Professeure, Département de psychologie

No. de certificat : 1308 Certificat émis le : 24-01-2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thérèse Bouffard', with a large, stylized initial 'T'.

## RÉFÉRENCES

- Anderson, R.D., Cox, D., Cox, A.D. et Moschis, G.P. (1993) Research note: Social influences on adolescent shoplifting: Theory, evidence, and implications for the retail industry. *Journal of retailing*. Volume 69 (2), 234-246. doi : [https://doi.org/10.1016/0022-4359\(93\)90005-4](https://doi.org/10.1016/0022-4359(93)90005-4)
- Arsenio, W. F., & Gold, J. (2006). The effects of social injustice and inequality on children's moral judgments and behavior: Towards a theoretical model. *Cognitive Development*, 21(4), 388-400. doi: <https://doi.org/10.1016/j.cogdev.2006.06.005>
- Asendorpf, J. B., & Nunner-Winkler, G. (1992). Children's moral motive strength and temperamental inhibition reduce their immoral behavior in real moral conflicts. *Child Development*, 63(5), 1223-1235. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.1992.tb01691.x>
- Asendorpf, J. B., & Van Aken, M. A. (2003). Validity of Big Five personality judgments in childhood: A 9 year longitudinal study. *European Journal of Personality*, 17(1), 1-17. doi: <https://doi.org/10.1002/per.460>
- Bala, N., & Anand, S. (2004). The first months under the Youth Criminal Justice Act: A survey and analysis of case law. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(3), 251-272. doi: <https://doi.org/10.3138/cjccj.46.3.251>
- Barden, R. C., Zelko, F. A., Duncan, S. W., & Masters, J. C. (1980). Children's consensual knowledge about the experiential determinants of emotion. *Journal of personality and Social Psychology*, 39(5), 968. doi: <https://psycnet.apa.org/doi/10.1037/0022-3514.39.5.968>
- Basque, C. (2011). *Traits psychopathiques et délinquance autorapportée chez des adolescents suivis en Centre jeunesse* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus.
- Blair, R. J. R. (2008). Fine cuts of empathy and the amygdala: dissociable deficits in psychopathy and autism. *Quarterly journal of experimental psychology*, 61(1), 157-170. doi: <https://doi.org/10.1080/17470210701508855>
- Boom, J., Brugman, D., & Van Der Heijden, P. G. (2001). Hierarchical structure of moral stages assessed by a sorting task. *Child Development*, 72(2), 535-548. doi: <https://doi.org/10.1111/1467-8624.00295>

- Born, M., & Glowacz, F. (2017). *Psychologie de la délinquance*. De Boeck Supérieur.
- Chang, J. J., Chen, J. J., & Brownson, R. C. (2003). The role of repeat victimization in adolescent delinquent behaviors and recidivism. *Journal of adolescent health*, 32(4), 272-280. doi: [https://doi.org/10.1016/S1054-139X\(02\)00564-5](https://doi.org/10.1016/S1054-139X(02)00564-5)
- Colby, A., & Damon, W. (2010). *Some do care*. Simon and Schuster.
- Colby, A., Kohlberg, L., Speicher, B., Hewer, A., Candee, D., Gibbs, J., & Power, C. (1987). The measurement of moral judgement: Volume 2, *Standard issue scoring manual* (Vol. 2). Cambridge university press.
- Colins, O., Vermeiren, R., Vreugdenhil, C., van den Brink, W., Doreleijers, T., & Broekaert, E. (2010). Psychiatric disorders in detained male adolescents: a systematic literature review. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 55(4), 255-263. doi: <https://doi.org/10.1177/070674371005500409>
- Collective, E. (2005). *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent*. Paris : Éditions Iserm.
- Cooke, D.J. C., Hart, S.D., & C., Michie lark, D.A. (2004). Reconstructing psychopathy: Clarifying the significance of antisocial and socially deviant behavior in the diagnosis of psychopathic personality disorder. *Journal of Personality Disorders*, 18, 337-357.
- Dauvergne, M., & Brennan, S. (2011). Police-reported hate crime in Canada 2009. doi: <http://hdl.handle.net/20.500.12389/21174>
- De Vignemont, F., & Singer, T. (2006). The empathic brain: how, when and why?. *Trends in cognitive sciences*, 10(10), 435-441. doi: <https://doi.org/10.1016/j.tics.2006.08.008>
- Derzon, J. H. (2010). The correspondence of family features with problem, aggressive, criminal, and violent behavior: A meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 6(3), 263-292. doi: <https://doi.org/10.1007/s11292-010-9098-0>
- Dienstbier, R. A., Hillman, D., Lehnhoff, J., Hillman, J., & Valkenaar, M. C. (1975). An emotion-attribution approach to moral behavior: Interfacing cognitive and avoidance theories of moral development. doi: <https://doi.org/10.1037/h0076826>
- Dufour, M. J. (1997). *L'utilisation de questionnaires psychologiques lors de l'évaluation des agresseurs sexuels*. Université de Montréal.

- Fagan, A. A., Van Horn, M. L., Hawkins, J. D., & Arthur, M. W. (2007). Gender similarities and differences in the association between risk and protective factors and self-reported serious delinquency. *Prevention Science*, 8(2), 115-124. doi: <https://doi.org/10.1007/s11121-006-0062-1>
- Farrington, D. P. (1979). Longitudinal research on crime and delinquency. *Crime and justice*, 1, 289-348. doi: <https://doi.org/10.1086/449064>
- Farnworth, M., Jang, S.J., Thornberry, T.P., Lizotte, A. J. et Krohn, M. D. (1994). Peers, beliefs, and delinquent behavior: A longitudinal test of interactional theory. *Criminology*. Volume 32 (1). 47-83. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1994.tb01146.x>
- Fergusson, D. M., John Horwood, L., & Ridder, E. M. (2005). Show me the child at seven: the consequences of conduct problems in childhood for psychosocial functioning in adulthood. *Journal of child psychology and psychiatry*, 46(8), 837-849. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2004.00387.x>
- Gibbs, J. C. (1991). Sociomoral developmental delay and cognitive distortion: Implications for the treatment of antisocial youth. In This chapter is based on a paper presented at an *American Psychological Association symposium honoring Charles Wenar, 1989.*. Lawrence Erlbaum Associates, Inc.
- Gregg, V., Gibbs, J. C., & Basinger, K. S. (1994). Patterns of developmental delay in moral judgment by male and female delinquents. *Merrill-Palmer Quarterly* (1982-), 538-553. doi: <https://www.jstor.org/stable/23087922> \_ \_
- Hagan, J. et Peterson, R. (1995). *Crime and inequality*. Stanford University Press: *John Hagan et Ruth Peterson*.
- Haidt, J. (2001). The emotional dog and its rational tail: a social intuitionist approach to moral judgment. *Psychological review*, 108(4), 814. doi: <https://doi.org/10.1037/0033-295X.108.4.814>
- Haidt, J. (2003). The moral emotions. In R. J. Davidson, K. R. Scherer, & H. H. Goldsmith (Eds.), *Handbook of affective sciences* (pp. 852–870). Oxford University Press.
- Haidt, J., Koller, S. H., & Dias, M. G. (1993). Affect, culture, and morality, or is it wrong to eat your dog? *Journal of personality and social psychology*, 65(4), 613. doi: <https://doi.org/10.1037/0022-3514.65.4.613>
- Hare, R. D., & Hart, S. D. (1993). Psychopathy, mental disorder, and crime. In S. Hodgins (Ed.), *Mental disorder and crime* (pp. 104–115). Sage Publications, Inc.

- Hare, R. D. (2003). *The psychopathy checklist–Revised*. Toronto, ON, 412.
- Harris, P. L. (2008). *Children’s understanding of emotion* In Lewis M. *Handbook of emotions* (3rd Ed., pp. 320–331). New York, NY: Guilford Press.
- Hawkins, J. D., Herrenkohl, T., Farrington, D. P., Brewer, D., Catalano, R. F., & Harachi, T. W. (1998). A review of predictors of youth violence. In R. Loeber & D. P. Farrington (Eds.), *Serious & violent juvenile offenders: Risk factors and successful interventions* (pp. 106–146). Sage Publications, Inc.
- Heller, P. (2020). *Délinquance juvénile et besoins en santé mentale* (Doctoral dissertation, University of Geneva). doi 10.13097/archive-ouverte/unige:143922 <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:143922> :
- Hoffman, M. L. (2000). Empathy and moral development: Implications for caring and justice. New York, NY: *Cambridge University Press*. doi: [https://doi.org/10.5926/arepj1962.35.0\\_157](https://doi.org/10.5926/arepj1962.35.0_157)
- Hoffman, M. L. (2008). Empathy and prosocial behavior. *Handbook of emotions*, 3, 440-455.
- Horne, A. M., & Kiselica, M. S. (1999). *Handbook of counseling boys and adolescent males: A practitioner’s guide*. Sage Publications.
- Hughes, C., White, A., Sharpen, J., & Dunn, J. (2000). Antisocial, angry, and unsympathetic: “Hard-to-manage” preschoolers’ peer problems and possible cognitive influences. *The Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*, 41(2), 169-179. doi: <https://doi.org/10.1017/S0021963099005193>
- Huizinga, D., & Miller, S. (2009). *Developmental Sequences of Girls Delinquent Behavior*. [Université du Colorado]. Département de justice (242663).
- Janoff-Bulman, R., Sheikh, S., & Hepp, S. (2009). Proscriptive versus prescriptive morality: two faces of moral regulation. *Journal of personality and social psychology*, 96(3), 521. doi: <https://doi.org/10.1037/a0013779>
- Johnston, M., & Krettenauer, T. (2011). Moral self and moral emotion expectancies as predictors of anti-and prosocial behaviour in adolescence: A case for mediation?. *European Journal of developmental psychology*, 8(2), 228-243. doi: <https://doi.org/10.1080/17405621003619945>
- Killen, M., & Smetana, J. G. (2013). *Handbook of moral development*. Psychology Press. doi: <https://doi.org/10.4324/9780203581957>

- Kochanska, G., & Thompson, R. A. (1997). The emergence and development of conscience in toddlerhood and early childhood. *Parenting and children's internalization of values*, 53-77.
- Kohlberg, L. (1971). Stages of moral development. *Moral education*, 1(51), 23-92.
- Kong, R., & AuCoin, K. (2008). Les contrevenantes au Canada. *Statistique Canada*.
- Kosterman, R., Graham, J. W., Hawkins, J. D., Catalano, R. F., & Herrenkohl, T. I. (2001). Childhood risk factors for persistence of violence in the transition to adulthood: A social development perspective. *Violence and victims*, 16(4), 355-369. doi: 10.1891/0886-6708.16.4.355
- Krettenauer, T., & Eichler, D. (2006). Adolescents' self-attributed moral emotions following a moral transgression: Relations with delinquency, confidence in moral judgment and age. *British Journal of Developmental Psychology*, 24(3), 489-506. doi: <https://doi.org/10.1348/026151005X50825>
- Krettenauer, T., Asendorpf, J. B., & Nunner-Winkler, G. (2013). Moral emotion attributions and personality traits as long-term predictors of antisocial conduct in early adulthood: Findings from a 20-year longitudinal study. *International Journal of Behavioral Development*, 37(3), 192-201. doi: <https://doi.org/10.1177/0165025412472409>
- Krettenauer, T., Campbell, S., & Hertz, S. (2013). Moral emotions and the development of the moral self in childhood. *European Journal of Developmental Psychology*, 10(2), 159-173. doi: <https://doi.org/10.1080/17405629.2012.762750>
- Le Blanc, M. (2005). *La délinquance des adolescents*. J.-M. Tremblay.
- Lehalle, H., Aris, C., Buelga, S., & Musitu, G. (2004). Développement socio-cognitif et jugement moral : de Kohlberg à la recherche des déterminants de la différenciation du développement moral. *L'orientation scolaire et professionnelle*, (33/2), 289-314. doi : <https://doi.org/10.4000/osp.2163>
- Lipsey, M. W., & Derzon, J. H. (1998). Predictors of violent or serious delinquency in adolescence and early adulthood: A synthesis of longitudinal research. In R. Loeber & D. P. Farrington (Eds.), *Serious & violent juvenile offenders: Risk factors and successful interventions* (pp. 86–105). Sage Publications, Inc.
- Malti, T., & Krettenauer, T. (2013). The relation of moral emotion attributions to prosocial and antisocial behavior: A meta-analysis. *Child development*, 84(2), 397-412. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2012.01851.x>

- Mascolo, M. P., & Fischer, K. W. (2010). The dynamic development of thinking, feeling, and acting over the life span. doi: <https://doi.org/10.1002/9780470880166.hlsd001006>
- Monin, B., Pizarro, D. A., & Beer, J. S. (2007). Deciding versus reacting: Conceptions of moral judgment and the reason-affect debate. *Review of general psychology*, 11(2), 99-111. doi: <https://doi.org/10.1037/1089-2680.11.2.99>
- Morrison, N. K., & Severino, S. K. (2003). The biology of morality. *Zygon*<sup>®</sup>, 38(4), 855-869. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1467-9744.2003.00543.x>
- Mrug, S., & Windle, M. (2010). Prospective effects of violence exposure across multiple contexts on early adolescents' internalizing and externalizing problems. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 51(8), 953-961. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2010.02222.x>
- Nucci, L. P. (2001). *Education in the moral domain*. Cambridge University Press.
- Nunner-Winkler, G., & Sodian, B. (1988). Children's understanding of moral emotions. *Child development*, 1323-1338. doi: <https://doi.org/10.2307/1130495>
- Nunner-Winkler, G. (1999). Sozialisationsbedingungen moralischer Motivation. In *Zwischen Autonomie und Verbundenheit-Bedingungen und Formen der Behauptung von Subjektivität* (pp. 299-329). Suhrkamp.
- Nunner-Winkler, G. (2007). Development of moral motivation from childhood to early adulthood. *Journal of Moral Education*, 36(4), 399-414. doi: <https://doi.org/10.1080/03057240701687970>
- Samuel, P., & Oliner, O. (1988). *The altruistic personality: rescuers of Jews in Nazi Europe*. Free Press.
- Porter, S., & Porter, S. (2007). Psychopathy and violent crime. In H. Hervé, & J.C. Yuille (Eds). *The psychopath: Theory, research and practice*. (pp. 287-300). New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.
- Preston, S. D., & De Waal, F. B. (2002). Empathy: Its ultimate and proximate bases. *Behavioral and brain sciences*, 25(1), 1-20. doi: <https://doi.org/10.1017/S0140525X02000018>
- Savard, C., Lussier, Y., & Sabourin, S. (2014). Échelle auto-rapportée de psychopathie de Levenson : adaptation française et validation. *Criminologie*, 47(2), 263-293.

- Savignac, J. (2009). Familles, Jeunes et Délinquance portrait des connaissances et programmes de prévention de la délinquance juvénile en milieu familial. *Centre national de prévention du crime – Sécurité Publique Canada*.  
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/fmls-yth-dlnqnc/fmls-yth-dlnqnc-fra.pdf>.
- Savoie, J., Bédard, F., & Collins, K. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*. Ottawa : Statistique Canada.
- Smetana, J. G. (1995). Morality in context: Abstractions, ambiguities and applications. In R. Vasta (Ed.), *Annals of child development: A research annual, Vol. 10, 1994* (pp. 83–130). Jessica Kingsley Publishers.
- Sourander, A., Elonheimo, H., Niemela, S., Nuutila, A. M., Helenius, H., Sillanmaki, L.,... & Almqvist, F. (2006). Childhood predictors of male criminality: a prospective population-based follow-up study from age 8 to late adolescence. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 45(5), 578-586. doi:  
<https://doi.org/10.1097/01.chi0000205699.58626.b5>
- Stams, G. J. J., Deković, M., Brugman, D., Rutten, E. A., Van den Wittenboer, G. L., Tavecchio, L. W.,... & Van Schijndel, M. (2008). The relationship of punishment-and victim-based moral orientation to prosocial, externalizing, and norm trespassing behaviour in delinquent and non-delinquent adolescents: a validation study of the Moral Orientation Measure. *Journal of Experimental Criminology*, 4(1), 41-60. doi: <https://doi.org/10.1007/s11292-007-9045-x>
- Stattin, H., & Magnusson, C. (1996). Leaving home at an early age among females. *New Directions for Child and Adolescent Development*, 1996(71), 53-69. doi: <https://doi.org/10.1002/cd.23219967106>
- Taylor-Butts, A., & Bressan, A. (2008). La criminalité chez les jeunes au Canada, 2006. *Juristat*, 28(3), 1-17.
- Thomas, J. (2008). Youth court statistics, 2006/2007. *Juristat : Canadian Centre for Justice Statistics*, 28(4), 1.
- Trépanier, J. (2003). L'avenir des pratiques dans un nouveau cadre légal visant les jeunes contrevenants. *Revue de droit*, 34(1-2), 47-89.
- Turiel, E. (1983). *The development of social knowledge: Morality and convention*. Cambridge University Press.
- Van der Merwe, A., & Dawes, A. (2007). Youth violence: A review of risk factors, causal pathways and effective intervention. *Journal of Child & Adolescent*

*Mental Health*, 19(2), 95-113. doi:  
<https://doi.org/10.2989/17280580709486645>

Wong, T. M., Slotboom, A. M., & Bijleveld, C. C. (2010). Risk factors for delinquency in adolescent and young adult females: A European review. *European Journal of Criminology*, 7(4), 266-284. doi:  
<https://doi.org/10.1177/1477370810363374>